

Sommaire

Janvier 2021

- 1 Edito
- 2 Texte « Petit canard deviendra grand »
- 3 Poème
- 4 Les Vœux du Maire
- 5 Services municipaux
- 6 à 19 Comptes rendus des Conseils Municipaux de 2020
- 20 Projet d'aménagement de la place de Ferrière
- 21 Passage à la redevance pour la collecte des Ordures Ménagères
- 22 Calendrier de collecte 1^{er} semestre 2021
- 23 Article « Randonnées pédestres »
- 24 - 25 Le Marais d'Andryes
- 26 Tour d'horizon de Denis
- 27 Texte « Déclaration de guerre »
- 28 QI-Gong
- 29 La bibliothèque d'Andryes
- 30 Comité des fêtes - Des nouvelles de Toupt'Y Monde
- 31 Sapeurs-pompiers d'Andryes
- 32 Eveil de la Vallée
- 33 Association GESTE
- 34 Les échos de la JS Andryes
- 35 La recette de Danielle
- 36 Le coin de cruciverbistes
- 37 Le coin des enfants
- 38 - 39 Etat Civil
- 40 Le coin des nouveautés

Pour parution dans le prochain numéro de **Mai**, il est impératif de nous transmettre vos articles, affiches ou autres **avant le 9 mai 2021**.

Un grand merci à toutes les personnes qui nous confient leurs articles et photos, ce qui contribue à améliorer notre « canard ».

Chacun d'entre vous peut y participer. Il vous suffit de nous communiquer vos textes. Nous les publierons avec plaisir.

Nous demandons à nos aimables et fidèles lecteurs de bien vouloir excuser les éventuelles fautes de frappe ... ou d'étourderie qui entacheraient ce numéro.

- Alors, mon petit Canard ?

- Ne t'en fais pas, « Le bonheur est parfois caché dans l'inconnu. »

Victor Hugo,



Chère lectrice, cher lecteur,

Stop, stop, stop...

Quel bonheur de vous retrouver ! Adressons un chaleureux merci aux " Anciens ".

Leur démarche altruiste les honore, sans eux, *le Canard des Marais* 104 ne verrait pas le jour.

Puissions le meilleur de ces citoyens pacifiques, vigilants, attentifs aux autres, engagés, volontaires et bénévoles qui avaient parfaitement compris que la vie en société mérite un effort de tous ; un geste, un regard, un sourire, un mot, la retenue d'une impatience, c'est le respect des personnes qui est gagnant.

La vie sociale mutualiste se construit, elle est le fruit d'une envie collective, de projets réfléchis, les pages suivantes en témoignent.

Bienvenue donc et bon courage aux nouveaux rédacteurs du *Canard des Marais*.

Imaginons et empruntons encore d'autres sillons, cultivons, avec cœur, l'harmonie des âges, un des ciments du vivre ensemble. Tentons de donner couleurs et sens au quotidien.

Bonne lecture ! Belle et riche année 2021 !

La nouvelle équipe

PETIT CANARD DEVIENDRA GRAND



Tel le phénix qui renaît de ses cendres, le Canard va ressortir du Marais où il avait somnolé pendant de trop longs mois, moins que la Belle au Bois Dormant qui avait attendu cent ans ! Le dernier exemplaire du journal de la Commune d'Andryes portait le numéro 103 et datait de Janvier 2019, deux ans pile !

Ce journal a commencé à paraître en 1984, à l'initiative d'Edith Gaucher. Grand merci à elle, car de nombreux villages alentours nous l'enviaient pour ses rubriques diverses et variées.

Depuis son numéro 2, sa couverture verte n'a pas changé tout au long de la parution du journal avec le dessin humoristique de Adrien Fister, dit Dady Fister. Elle représente un palmipède dont on ne voit que le bec, tenant la carte du village et de ses hameaux.

Les articles étaient soit tapés à la machine à écrire, soit manuscrits, les dessins étaient « faits maison » et les photos encore argentiques. Il était en noir et blanc et, au fil des années, a pris des couleurs.

Tout un chacun mettait du cœur afin de l'alimenter d'anecdotes, de reportages et vous retrouviez ce fameux bulletin, reconnaissable entre tous, à sa couleur de pomme verte, dans le moindre foyer où il était abondamment commenté : naissance, décès, mariage, fêtes, travaux en cours et informations diverses.

C'était un gros travail d'équipe : rédaction, mise en page, lecture et relecture avant le tirage et parfois, aussi, presser les auteurs de rendre au plus vite leur textes. Mais le meilleur était à la fin quand toutes les feuilles étaient disposées sur la table de la salle des mariages, en soirée et qu'une équipe tournait autour de cette table pour assembler les feuillets, sans en oublier ou faire des doublons. Alain Blanchard, grand mathématicien devant l'éternel, a fait de savants calculs pour dire le nombre de pas et des gestes effectués. A la fin, on avait un peu le tournis. Une autre équipe agrafait en trois endroits le bulletin, une autre collait les étiquettes et dispatchait le résultat final pour que la distribution dans le bourg et les hameaux soit efficace et que chacun l'ait en même temps, chacun ayant ses clients-lecteurs attirés ! Et l'agrafage se terminait autour d'une tarte maison et d'un verre de cidre.

Tout au long de cette interruption, nous n'avons pas pu lire les procès verbaux du Conseil Municipal, pas d'Etat Civil, de comptes-rendus des différentes manifestations : Fête des escargots, repas des pompiers, des anciens, des manifestations du 8 mai, du Bois Blanc, du 11 novembre, pas de vide-grenier, de gymnastique et de danses ... et pas de résultats du foot !

En souhaitant qu'il fasse encore beaucoup de petits canards, je vous souhaite « **bonne lecture** » de ce numéro.

2021



Belle et heureuse année, à tous, concitoyens !
Canard des Marais, tu reviens plein d'entrain.

Belle et heureuse année à notre planète Terre.
Pour mieux la protéger, des combats, sans misères...

Belle et heureuse année à ce trésor : nos Vies.
Qu'il respecte les saisons de nos précieuses envies.

Belle et heureuse année aux pensées gorgées d'Amour.
Santé, paix, bonheur, partage, jour après jour.

Belle et heureuse année à la folle espérance.
Elle apaise nos doutes, nous console des violences.

Belle et heureuse année aux soirées à venir.
Ici, ailleurs, des p'tites ' fêtes, pour le plaisir.

Belle et heureuse année, avec l'ardent espoir
De vouloir partager, heureux de s'émerveiller.

Annick





Les Vœux du Maire pour l'année 2021

Chères Androgiennes et chers Androgiens,

C'est avec grand plaisir que le Conseil Municipal et moi-même vous accueillons pour cette cérémonie des vœux, occasion de se retrouver tous dans une ambiance conviviale et chaleureuse. C'est comme cela que j'aurais dû commencer mon discours un samedi après-midi du mois de janvier 2021, dans notre salle des fêtes devant vous, mais un virus en a décidé autrement.

Voici maintenant quelques mois que le Conseil Municipal est installé. Le 25 mai 2020, je prenais mes fonctions, élu tout comme mes 3 adjoints, démocratiquement et sans rien n'imposer à personne. La dictature n'est pas de mise dans notre commune quoiqu'en pense et affiche sur les murs certaines personnes. Notre mandat s'effectuera dans un esprit de respect, d'écoute et de tolérance. La spécificité de notre entrée en fonction résulte, bien sûr, de l'arrivée de la COVID 19 sur notre territoire qui a profondément bouleversé nos habitudes. Cette crise sans précédent a complètement perturbé la vitalité de notre commune : fermeture de la salle des fêtes, paralysie de l'activité associative, annulation de la Sainte Barbe, du repas des aînés, des vœux de fin d'année etc....

Une vie au ralenti, une période qui marquera probablement longtemps nos mémoires mais qui nous aura fait prendre conscience de l'importance des rapports humains, des liens familiaux et de la solidarité. Continuons en ce début d'année 2021 de respecter les fameux « gestes barrières » et de faire preuve de responsabilité pour nous protéger collectivement.

Je tenais à saluer comme il se doit le travail de nos agents. Guillaume, Bruno, Jean-Jacques, nos cantonniers qui ont pour point d'honneur l'embellissement et l'entretien de notre commune, et ce même pendant le confinement.

Nos secrétaires Nelly et Isabelle qui assument une charge de travail énorme, l'administration étant de plus en plus compliquée et exigeante (l'informatique devait simplifier leur travail ???). Depuis le 1^{er} Janvier, Nelly a demandé une disponibilité de 3 ans pour tenter une nouvelle expérience professionnelle, nous lui souhaitons bonne chance et nous la remercions pour tout ce qu'elle a apporté à notre commune, Sandra la remplace et nous lui transmettons tous nos vœux de bienvenue.

Je tenais à remercier chaleureusement nos sapeurs-pompiers pour leur dévouement et leur disponibilité.

Je ne pouvais pas finir sans rendre un fervent hommage aux soignants des hôpitaux, des EHPAD, des libéraux ainsi qu'à tout le personnel qui a assuré leur travail, même et surtout, dans les moments difficiles.

Le premier chantier de notre mandat a été la finalisation de l'extension et de la remise aux normes de la salle des fêtes, réception du chantier prévu le 29 janvier 2021. En 2020, d'autres travaux ont été effectués par nos agents ; mise en place du multisport sur le terrain de tennis, remplacement du rétroviseur à la sortie du parking de la salle des fêtes, réfection de la dernière allée du cimetière et du jardin des souvenirs, création d'un chemin d'accès en pavés enherbés pour le corbillard à l'église.

Pour 2021, trois gros chantiers vont être réalisés, sécurité routière pour la traversée de nos deux hameaux, ainsi que l'aménagement de la place Yvette André à Ferrières. Ceux-ci devraient débiter au printemps.

La rare bonne nouvelle de 2020 est l'obtention de subventions intéressantes de la part du département et de la région pour ces projets. Nous avons 36 kms de routes et 60 kms de chemins

à entretenir, nous ne pouvons pas tout rénover en une seule année, mais nous allons commencer à nous occuper des priorités, ce d'une manière responsable et sans dépenses inconsidérées et inutiles.

Je souhaite à tous les nouveaux habitants la bienvenue et une bonne installation. Nous sommes heureux de vous compter parmi nous. Je tiens aussi à remercier tous les bénévoles qui animent la vie de notre commune tout au long de l'année et tout particulièrement aux personnes qui participent au fleurissement et aux décorations de fin d'année. Un grand merci à Florian et Claire pour leur initiative de reprendre la rédaction de notre Canard des Marais, et à tous ceux qui les accompagnent et les aident dans cette tâche.

Je vous présente en mon nom et au nom de l'équipe municipal mes meilleurs vœux et vous souhaite une excellente année et surtout une bonne santé. En espérant que l'année 2021 soit agréable et belle pour chacune et chacun d'entre vous ainsi que pour vos proches.

Je vous remercie d'avoir pris le temps de me lire. Le Conseil Municipal et moi-même, espérons bientôt pouvoir vous inviter à prendre tous ensemble le verre de l'amitié.

Le Maire,
Jean-Marc LEGER

Services Municipaux



Mairie

2 rue de la Mairie
89 480 ANDRYES

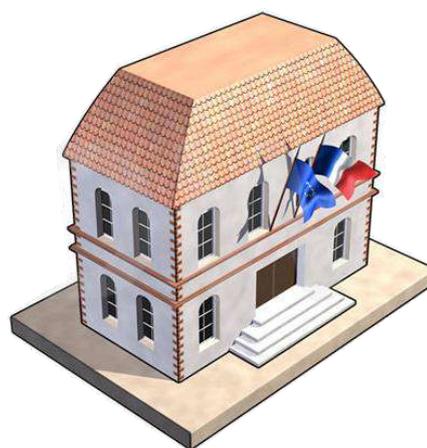
Ouvertures :

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 14h à 18h
Samedi matin uniquement sur rdv.

Tel : 03 86 81 72 36

Fax : 03 86 81 83 76

Mail : mairieandryes@wanadoo.fr



Agence Postale

7 rue la Croix Pelette
89480 ANDRYES

Ouvertures :

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi et Samedi de 9h30 à 12h



Site Internet de la Mairie : www.andryes.fr

Mis à jour régulièrement, il regroupe l'ensemble des informations utiles de la vie associative et communale.



Comptes-rendus des Conseils Municipaux

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2020

Présents : Thierry DELHOMME maire, Jean-Marc LEGER et Sylvain NOEL adjoints, Magali DOIX, Séverine GROUX, Pierre ROLLAND et Julien TISSIER : Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Démissionnaire : Jacky BOITEL

Absents excusés : Frédéric BUCHEZ (pouvoir à Thierry DELHOMME), Claire FLEURY-BERTHELOT (pouvoir à Séverine GROUX), Catherine GUYARD

Magali DOIX est élue secrétaire de séance

Ouverture de séance : 19h30

En préambule à l'ouverture de la séance du conseil municipal, sur proposition de M. le Maire, les membres de l'assemblée conviennent d'ajouter trois délibérations à l'ordre du jour : **1.** Recrutement d'un agent recenseur, **2.** Décision modificative Chap. 040 et 042, **3.** Révision des loyers (annule et remplace celle du 02/12/2019)

ORDRE DU JOUR

Recrutement d'un adjoint administratif

Mme Nelly Cheveau, secrétaire de Mairie, se mettra en disponibilité pour convenances personnelles à compter de mi-mars, pour une durée de 3 à 5 mois. Une secrétaire a été recrutée en stage par le centre de gestion depuis le 13 janvier pour la remplacer. À compter du 1^{er} mars, elle sera en contrat direct avec la mairie d'Andryes pendant toute la durée d'absence de Mme Cheveau.

Voté à l'unanimité pour recruter Sandra Kowalczyk à compter du 1^{er} mars.

Modification du règlement de location de la salle des fêtes

Modification des articles 5 et 7 du règlement de location de la Salle des fêtes pour :

- Acter le nouveau mode de règlement : tout locataire recevra désormais une facture de la Trésorerie. Le paiement en mairie n'est plus possible ;
- Le tri des déchets devra être fait sur place : des bacs jaunes, des bacs à déchets verts et des bacs à ordures ménagères seront mis à la disposition des locataires.

Voté à l'unanimité

Recrutement d'un agent recenseur

M. Alexandre Fleury sera recruté afin d'effectuer le recensement de la population à compter du 16 janvier jusqu'au 17 février 2020. À cet effet un contrat de travail sera établi.

Vœux du Maire

Les vœux du Maire et de son conseil aux habitants sont organisés le samedi 18 janvier à 17h30 à la salle des fêtes.

QUESTIONS DIVERSES :

- ❖ Le Conseil Municipal remercie les habitants, le camping pour leurs vœux 2020 reçus en mairie.
- ❖ Les remerciements des Foulées Androgiennes, pour le soutien de la mairie dans l'organisation de l'événement, sont présentés aux conseillers. La 3^{ème} édition est prévue en 2020.
- ❖ Le Conseil Municipal accuse réception d'une demande de subvention de l'association « À chacun son chemin » en Puisaye-Forterre pour le balisage de chemins. Cette demande est rejetée étant donné le transfert de compétence tourisme à la Communauté de Communes.
- ❖ Le Conseil Municipal accuse réception d'une demande de subvention du CIFA pour 3 élèves de la commune, à hauteur de 100 €/élève : Aubert Inès (CAP Pâtisserie), Deroubaix Eva (CAP Boulangerie) et Lyon Johan (CAP Boulangerie). La subvention est accordée.

- ❖ Marais : - Projet d'agrandissement de la cabane de l'étang : une prestation est proposée par l'ESAT de Montsauche-les-Settons.
- Projet d'implantation de toilettes sèches : 2 devis ont été reçus.

Ces 2 prestations feront l'objet d'un financement de 80 % au titre du FEADER.

Le Marais a été classé site touristique de catégorie 3 par le département, au même titre par exemple que le Château de Druyes. Le Marais vient également de recevoir le label FamilYonne.

Une signalétique spécifique sera mise en place par le département dans un rayon de 5 kms autour du Marais.

- ❖ Un véhicule Kangoo électrique neuf a été acheté par la commune pour un montant de 14 392 € H.T. Cette acquisition a été subventionnée à 80 % par le SDEY, le FEADER et la Région. Le reste à charge pour la commune est de 2 866 € H.T.
- ❖ De nombreux habitants ont remercié la commune pour les colis de fin d'année.
- ❖ L'éclairage public est revenu à ses horaires normaux (extinction 22h/allumage 6h), après avoir été exceptionnellement laissé 24h/24 pendant les fêtes de Noël.

La séance est levée à 22 h 30



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2020

Présents : Thierry DELHOMME maire, Jean-Marc LEGER et Sylvain NOEL adjoints, Catherine GUYARD, Magali DOIX, Claire FLEURY-BERTHELOT, et Julien TISSIER : Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Démissionnaire : Jacky BOITEL

Absents excusés : Pierre ROLLAND (pouvoir à Catherine GUYARD), Frédéric BUCHEZ, Séverine GROUX

Claire FLEURY-BERTHELOT est élue secrétaire de séance

Ouverture de séance : 19h30

En préambule à l'ouverture de la séance du conseil municipal, sur proposition de M. le Maire, les membres de l'assemblée conviennent d'ajouter trois délibérations à l'ordre du jour : **1.** Assurance des agents affiliés à l'IRCANTEC **2.** Admission en non-valeur **3.** Aménagement de la place de Fontenailles

ORDRE DU JOUR

Assurance statutaire des agents IRCANTEC

Le Centre de Gestion de l'Yonne propose un contrat groupe pour assurer le personnel Ircantec à des taux plus intéressants que l'assurance actuelle. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres présents autorisent M. le Maire à signer la convention de gestion auprès du Centre de Gestion.

Mise en non-valeur

A la demande de la trésorerie de St Fargeau, une admission en non-valeur pour un montant de 200 € concernant une location de la salle des fêtes en 2018 a été acceptée.

Agrandissement de l'abri et toilettes de l'étang

Suite aux questions posées au précédent Conseil Municipal et après échanges avec l'ESAT, les questions relatives à la sécurité ainsi qu'aux moyens techniques ont trouvé réponses. Il sera demandé au moniteur d'accompagner son équipe jusqu'à la fin des travaux. Aucune réalisation ne sera engagée avant obtention officielle des subventions LEADER.

Aménagement des places de Ferrières et Fontenailles et sécurité routière

Le conseil Municipal a pris connaissance de l'étude de l'ATD. Les avis divergent. Des plans complémentaires sont attendus pour le hameau de Ferrières. Il sera demandé à l'ATD de revoir certains détails et de fournir une nouvelle estimation des coûts. Les commissions « Travaux Voirie Bâtiments » et « Environnement, Aménagement du cadre de vie » se réuniront le jeudi 20 février à 19h00.

Demandes de subventions pour financer les travaux

Le conseil Municipal autorise M. le Maire à rechercher des subventions pour les travaux suivants : aménagement des places et sécurité routière, mise en place des toilettes et agrandissement de l'abri autour de l'étang, système de télésurveillance, extension et mise en accessibilité de la salle des fêtes.

Devis du bureau d'étude Rocher Rouge

Il est demandé au conseil d'analyser la proposition de mission de maîtrise d'œuvre présentée par la société « Rocher Rouge » prévoyant un taux de rémunération de 14 % du montant des travaux H.T s'élevant à 127 085 € soit un montant d'honoraires de 17 791,90 € HT. Auquel s'ajoute le relevé de géomètre pour un montant de 1 150 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition de mission de maîtrise d'œuvre dont s'agit moyennant le taux de rémunération sus indiqué.

Subventions versées aux associations

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, décide de verser des subventions aux associations suivantes :

Amicale des Anciens Combattants d'Andryes	400 euros
Amicale de la Cloche Dorée (club du 3 ^{ème} âge)	250 euros
Amicale des Sapeurs-Pompiers volontaires d'Andryes	600 euros
Association Toupt'Y Monde d'Andryes	350 euros
Coopérative Scolaire d'Etai-la-Sauvin pour le RPI Andryes/Etai	500 euros
Eveil de la Vallée (danses folkloriques d'Andryes)	300 euros
Association GESTE (gymnastique d'Andryes)	550 euros
Association jeunesse sportive d'Andryes (Foulées Androgiennes)	500 euros
Association Trio d'Arts	250 euros

Adhésion de la commune de Lucy-sur-Yonne à la fédération des Eaux de Puisaye Forterre (FEPF)

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la demande d'adhésion à la FEPF, et sur le transfert à ce dernier, des compétences de la commune de Lucy-sur-Yonne en matière de production, d'adduction et de distribution d'eau.

Le Conseil Municipal l'accepte à l'unanimité.

Révision du loyer des parcelles de Landes

Depuis 2013 la location des trois parcelles de Landes au lieu-dit les Crolattins d'une contenance totale de 1 Ha 57 ares 54 n'avait pas subi d'augmentation. Le nouveau loyer annuel est fixé à 35 euros.

Questions diverses

- ❖ Le Conseil Municipal remercie les agents communaux pour le travail effectué au marais.

La séance est levée à 22 h 15.



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MARS 2020

Présents : Thierry DELHOMME maire, Jean-Marc LEGER et Sylvain NOEL adjoints, Catherine GUYARD, Magali DOIX, Claire FLEURY-BERTHELOT, Séverine GROUX, Pierre ROLLAND et Julien TISSIER : Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Démissionnaire : Jacky BOITEL. **Absent excusé** : Frédéric BUCHEZ.

Claire FLEURY-BERTHELOT est élue secrétaire de séance.

Ouverture de séance : 19h30

En préambule à l'ouverture de la séance du conseil municipal, sur proposition de M. le Maire, les membres

de l'assemblée conviennent d'ajouter à l'ordre du jour la création de poste non permanent d'adjoint administratif de 2ème classe pour une période de deux mois puis création de poste permanent d'adjoint administratif principal de 2ème classe à compter du 1^{er} mai.

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte de gestion

Après vérification avec nos écritures, le compte de gestion dressé par Madame la trésorière principale est accepté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Compte administratif 2019

BUDGET PRINCIPAL

Le compte administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives de l'exercice 2019. Les résultats sont arrêtés comme suit :

	<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>INVESTISSEMENT</u>
Dépenses :	378 240,17	156 696,54
Recettes :	388 808,70	186 037,27
Résultat de l'exercice :	+ 10 568,53	+ 29 340,73

Le résultat définitif (avec les reports de 2018) est de **452.948,80 €**

Affectation du résultat

L'affectation du résultat, approuvée à l'unanimité, se présente ainsi :

Restes à réaliser en dépenses d'investissement : **45.000,00 €**

Compte 001 : solde d'exécution de la section d'investissement : **123.203,65 €**

Compte 002 : résultat de la section de fonctionnement à reporter : **329.745,15 €**

Convention avec la Régie des eaux pour le contrôle des bornes d'incendie

A partir de 2020, la vérification des bornes d'incendie ne pouvant plus être faite par le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Yonne ; une convention de prestation de service définissant les conditions des contrôles techniques, périodiques triennal et financières, des hydrants (bouches et poteaux d'incendie) va être établie avec la Fédération des Eaux de Puisaye Forterre.

Revalorisation des indemnités des élus

Suite à la loi n°2019-1461, les indemnités de fonction des maires et des adjoints des communes des trois premières strates ont été réévaluées. L'application de la revalorisation se fera en fonction de l'indice brut terminal de la fonction publique à compter du 1^{er} mars 2020.

Interventions des sapeurs-pompiers volontaires d'Andryes

Les sapeurs-pompiers volontaires d'Andryes contribuent au soutien de la population dans le cadre de la convention passée avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Yonne. Suite à leurs nombreuses interventions, il est décidé que les indemnités allouées par le SDIS leur seront automatiquement reversées.

Organisation du bureau de vote

La préparation du bureau de vote pour le 1^{er} tour des élections municipales est organisée.

Questions diverses

- ❖ Suite aux contrôles d'assainissement non collectifs, il est déplorable de constater que les installations non conformes n'ont toujours pas été mises aux normes. Nous demandons aux personnes concernées de prendre leurs dispositions pour effectuer les travaux demandés par le SPANC et le plus tôt possible pour les installations présentant un danger pour la santé des personnes.
- ❖ La réalisation du recensement de la population sur la commune a donné les résultats suivants :
 - 424 habitants
 - 313 logements dont 86 résidences secondaires

La séance est levée à 22h15

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2020

Présents : Jean-Marc LEGER ; Thierry DELHOMME ; Julien TISSIER ; Catherine GUYARD ; Florian BIZARD ; Jean BEYRAND ; Marie-Caroline BLANCHOT ; Martine STEIN ; Jérôme FAVIER ; Élodie FLEURY ; Marine PINON.

- Monsieur Florian BIZARD est élu secrétaire –

Ouverture de la séance à 19h30.

M. Thierry Delhomme, maire sortant, ouvre la séance avant de laisser la présidence à M. Jean BEYRAND, doyen d'âge, afin de procéder à l'élection du nouveau maire.

Élection du Maire :

Candidat	M.LÉGER
Voix obtenues	10
Résultats	M. Jean-Marc LÉGER est élu maire de la commune d'ANDRYES.

M. Jean-Marc LÉGER, nouvellement élu Maire, reprend la présidence du conseil.

Détermination du nombre d'adjoints au Maire : Le conseil municipal fixe à 3 le nombre d'adjoint.

Élection des adjoints :

	1^{er} adjoint	2^{ème} adjoint	3^{ème} adjoint
Candidat	M. DELHOMME	M. TISSIER	Mme GUYARD
Voix obtenues	10	10	10
Résultats	M. DELHOMME est élu 1^{er} adjoint au maire	M. TISSIER est élu 2^{ème} adjoint au maire	Mme GUYARD est élue 3^{ème} adjoint au maire

Lecture de la charte de l'élu local : M. LÉGER lit à haute voix la charte de l'élu local.

Délégations au Maire : M. LÉGER énumère la liste des différentes délégations attribuées au maire.

Délégations du Maire aux adjoints : Les délégations de signatures sont données aux adjoints pour gérer les affaires courantes en cas d'absence du Maire.

Indemnités de fonction des élus :

Le taux d'indemnisation du maire est de droit à 25.5% de l'indice brut 1027 de la fonction publique, soit 991.80 € brut. Afin de permettre l'indemnisation du 3^{ème} adjoint tout en minimisant les répercussions sur le budget de la commune, M. le Maire souhaite diminuer son indemnité à 22.93 % de l'indice brut 1027.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- Le premier adjoint sera indemnisé à hauteur de 9.9% de l'indice brut 1027 de la fonction publique.
- Le second et troisième adjoint seront indemnisés à hauteur de 6.24 % de l'indice brut 1027 de la fonction publique.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUIN 2020

Présents : Jean-Marc LEGER ; Thierry DELHOMME ; Julien TISSIER ; Catherine GUYARD ; Florian BIZARD ; Jean BEYRAND ; Marie-Caroline BLANCHOT ; Martine STEIN ; Jérôme FAVIER ; Élodie FLEURY ; Marine PINON.

- Secrétaire de séance : Madame Catherine Guyard

Ouverture de la séance à 19h30.

En préambule à l'ouverture de la séance du conseil municipal, sur proposition de M. le Maire, les membres de l'assemblée conviennent d'ajouter à l'ordre du jour la désignation des délégués au Syndicat Départemental de l'Electricité de l'Yonne (SDEY) ainsi qu'un changement de locataire pour les terres communales.

Désignation des délégués au Syndicat Départemental d'Electricité de l'Yonne (SDEY) :

Titulaire

M. Jean BEYRAND

Suppléant

M. Thierry DELHOMME

Désignation des membres des commissions communales :

Appels d'offres :

Titulaires

M. Florian BIZARD

M. Julien TISSIER

Mme Catherine GUYARD

Suppléants

Mme Marie-Caroline BLANCHOT

Mme Marine PINON

Mme Martine STEIN

+ M. Jean-Marc LÉGER, Maire

Finances et budget :

M. Florian BIZARD

Mme Catherine GUYARD

M. Jean-Marc LÉGER

M. Thierry DELHOMME

Travaux, voiries et bâtiments :

M. Jean-Marc LÉGER

M. Jean BEYRAND

Mme Martine STEIN

M. Thierry DELHOMME

M. Julien TISSIER

Ecole :

Mme Marie-Caroline BLANCHOT

M. Florian BIZARD

Mme Élodie FLEURY

M. Jérôme FAVIER

Jeunes, loisirs et sports :

Mme Marie-Caroline BLANCHOT

M. Florian BIZARD

Mme Élodie FLEURY

Mme Marine PINON

M. Jérôme FAVIER

Bois :

Cette commission disparaît en tant que telle et est intégrée à la commission Environnement, Aménagement du cadre de vie et tourisme.

Environnement, Bois, Aménagement du cadre de vie et Tourisme :

Mme Élodie FLEURY

M. Jean-Marc LÉGER

M. Jérôme FAVIER

Mme Marie-Caroline BLANCHOT

M. Thierry DELHOMME

Mme Martine STEIN

M. le Maire fait un aparté pour signaler aux conseillers, que le Rôle des Genêts, oiseau en voie de disparition, a été aperçu dans les marais d'Andryes.

Travaux d'extension de la salle des fêtes :

Suite à l'appel d'offre de 2019 pour les travaux d'extension de la salle des fêtes, l'entreprise la plus compétitive et qui s'est positionnée sur tous les lots est La Société Artisanale Clamecycoise.

Après avoir contacté la société afin de revoir certains points, il en ressort un devis global de 89 937 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, choisit la SAC (Société Artisanale Clamecycoise) pour réaliser les travaux d'extension de la salle des fêtes. Il autorise également M. le Maire à faire des demandes de subventions auprès de divers organismes.

Les travaux commenceront courant juillet et se termineront fin novembre.

Changement de locataire de prés-marais et de terres communales :

Changement de locataire des parcelles de prés-marais ZS 54 et ZS 22

Suite à la cessation d'activité de M. Thierry Delhomme et à la résiliation de la location des parcelles susnommées, M. DUPRÉ souhaite les reprendre. Ce changement de locataire est accepté à l'unanimité.

Changement de locataire des parcelles de prés-marais ZI 72P, ZM 38 et parcelle de terre ZI 32

Suite à la cessation d'activité de M. Guy DARENNE le 01/10/2019, une erreur s'est glissée dans les changements de locataires des parcelles susnommées ;

Voici les nouveaux repreneurs :

- M. Vivien BONNY a repris la parcelle ZI 72P,
- M. Stéphane PUISSANT a repris la parcelle ZM 38 ainsi que la parcelle de terre ZI 32.

Renouvellement du contrat d'agent administratif :

Le contrat de Mme ANTON, agent administratif à la mairie prend fin le 30/06/2020. Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de le renouveler. De plus, afin de permettre un futur renouvellement, un poste permanent d'adjoint administratif sera créé.

Création d'un emploi permanent d'agent technique :

Afin de renouveler le contrat de M. AMIOT, agent technique, le conseil décide à l'unanimité de créer un emploi permanent d'agent technique.

Règlement général sur la protection des données (RGPD) :

Le RGPD est un ensemble de processus qui permet de protéger les données personnelles qui sont traitées dans les collectivités et les entreprises. Il est possible de faire appel à des prestataires pour s'en occuper. Le CDG 54 propose une convention à 30 € par an. Avant de retenir cette proposition, le conseil continue ses recherches d'autres prestataires.

Suppression de la régie de tennis :

Le terrain de tennis étant devenu un terrain multisports libre d'accès, il n'est plus nécessaire d'avoir une régie. Le conseil, à l'unanimité, décide donc de la supprimer.

Questions diverses :

- ❖ Les horaires d'ouverture de la mairie changent :
Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 14h00 à 18h00
Samedi de 10h00 à 12h00 : uniquement sur rendez-vous.
- ❖ La cérémonie du Bois Blanc se fera en comité restreint suite aux règlementations de la Préfecture liées au COVID 19 (sauf nouvelle décision des autorités).
- ❖ Un panneau va être installé afin d'indiquer « Chambres d'Hôtes et Restauration l'Epiver ».
- ❖ Les démarches pour l'achat de 2 terrains à Ferrières vont être effectuées. Si la commune en fait l'acquisition, des jeux pour enfants y seront ensuite installés.
- ❖ La possibilité de mettre des radars pédagogiques au hameau de Ferrières sera abordée à la prochaine réunion avec l'ATD.
- ❖ Les horaires d'éclairage public sont :
L'été, du 1^{er} juin jusqu'au 31 août : au coucher du soleil jusqu'à 00h00
L'hiver : au coucher du soleil jusqu'à 22h00
Les horaires vont être revus pour les week-ends.
- ❖ Les dossiers d'état de catastrophe naturelle ont tous été déposés, nous sommes en attente d'un retour.

La séance est levée à 22h10

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2020

Présents : Jean-Marc LEGER ; Thierry DELHOMME ; Julien TISSIER ; Catherine GUYARD ; Florian BIZARD ; Jean BEYRAND ; Marie-Caroline BLANCHOT ; Martine STEIN ; Jérôme FAVIER ; Marine PINON.

Absents Excusés : Élodie FLEURY

- Secrétaire de séance : Florian BIZARD

Ouverture de la séance à 19h30.

En préambule à l'ouverture de la séance du conseil municipal, sur proposition de M. le Maire, les membres de l'assemblée conviennent d'ajouter à l'ordre du jour : la cession de l'ancien camion des pompiers.

Budget 2020

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2020 comme détaillé ci-dessous :

Prévisions d'investissement 2020

Recettes	475 389.35	Dépenses	598 593.00
Solde d'exécution investissement	<u>123 203.65</u>	Restes à réaliser	<u>45 000.00</u>
TOTAL	598 596.00	TOTAL	598 593.00

Prévisions de fonctionnement 2020

Recettes	336 783.20	Dépenses	<u>666 528.35</u>
Résultat de fonctionnement reporté	<u>329 745.15</u>		
TOTAL	666 528.35	TOTAL	666 528.35

Vote des taxes directes locales 2020

Le Conseil décide à l'unanimité de ne pas modifier les taux des taxes directes locales pour 2020 et de reconduire celles-ci comme l'année précédente (taxe foncière des propriétés bâties : 13.99 %, taxe foncière des propriétés non bâties : 29.18 %).

Désignation des délégués au SY.VO.SC (Syndicat à Vocation Scolaire)

Sont désignés à l'unanimité les délégués au SYVOSC

Titulaire	Catherine GUYARD
Suppléant	Florian BIZARD

Désignation des délégués au SITF (Syndicat Intercommunal de Transports Funéraires)

Sont désignés à l'unanimité les délégués au S.I.T.F.

Titulaires	Julien TISSIER	Thierry DELHOMME
Suppléants	Marine PINON	Marie-Caroline BLANCHOT

Désignation des délégués au S.M.Y.B. (Syndicat mixte Yonne Beuvron)

Sont désignés à l'unanimité les délégués au S.M.Y.B.

Titulaire	Thierry DELHOMME
Suppléant	Jean-Marc LEGER

Désignation des délégués à la Fédération des Eaux Puisaye Forterre

Sont désignés à l'unanimité les délégués à la fédération des Eaux Puisaye Forterre

Titulaires	Jean BEYRAND	Jérôme FAVIER
Suppléants	Martine STEIN	Jean-Marc LEGER

Convention du CDG 54 pour le R.G.P.D. (Règlement Général sur la Protection des Données)

Le RGPD est un ensemble de processus qui permet de protéger les données personnelles qui sont traitées dans les collectivités et les entreprises.

Après renseignements auprès de plusieurs prestataires, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de signer une convention avec le Centre de Gestion de Meurthe et Moselle (CDG54).

Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs

Le Conseil Municipal a établi à l'unanimité une liste de membres éligibles pour faire partie de cette commission. Celle-ci va être envoyée au Centre des Impôts qui fera le choix définitif.

Désignation des membres du C.C.A.S.

Après accord avec les personnes concernées, sont désignés à l'unanimité comme faisant partie du C.C.A.S.

Madame Jeanine SABINAUD	Madame Ghislaine DELHOMME
Mme Christine LANIER	Monsieur Pierre ROLLAND
Monsieur Sylvain NOEL	Monsieur Jean-Marc LEGER
Monsieur Julien TISSIER	Monsieur Jean BEYRAND
Madame Catherine GUYARD	Madame Martine STEIN

La prochaine réunion aura lieu en septembre.

Convention « école » avec la commune d'Etai-la-Sauvin et la Commune de Druyes-Les-Belles-Fontaines

Le maire donne lecture de la convention pour la création d'un R.P.I. entre les 3 communes et demande à signer tous documents relatifs à ce dossier.

La signature de cette convention est votée à 9 voix « pour » et une voix « contre ».

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité que le maire s'engage à signer les dérogations pour les enfants de la commune fréquentant une école hors du R.P.I. et que dans les conditions actuelles seront pris en charge par la commune seuls les frais liés au fonctionnement de l'école. Sont exclus les frais de fonctionnement de la cantine et de la garderie.

Ancien camion des pompiers

Ce camion appartient à la commune. Le conseil décide à l'unanimité d'en faire don à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers. Celle-ci s'engage à procéder aux démarches administratives s'y rattachant.

Questions diverses :

- ❖ Le fossé rue de la Croix Saint-Marc fera l'objet de travaux afin que les problèmes d'écoulement des eaux de pluie soient résolus. Il nécessite d'être recréé.
- ❖ Il a été constaté une multitude de déchets abandonnés, en particulier sur le chemin de l'étang. Des poubelles vont être installées sur cette portion au niveau de chaque banc.
- ❖ L'étang et la rivière nécessitent un nettoyage. Pour l'étang, un rapprochement avec la Fédération de Pêche de l'Yonne va être fait. Pour la rivière, il est envisagé de s'adresser à une entreprise extérieure afin de la débarrasser des branchages et herbes qui s'y accumulent.

- ❖ Des travaux à l'ancienne école de Ferrières sont à prévoir. La porte d'entrée du logement communal est à changer et le toit du bâtiment est à refaire.
- ❖ Florian BIZARD se propose de reprendre la publication du Canard des Marais. Le temps de s'organiser, les bonnes volontés pour l'aider peuvent se faire connaître auprès de lui ou de la mairie.
- ❖ La passerelle rue du Pont de Bois donne des signes de faiblesse. Sa consolidation ou sa réfection est prévue selon son état.



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2020

Présents : Jean-Marc LEGER ; Thierry DELHOMME ; Julien TISSIER ; Catherine GUYARD ; Florian BIZARD ; Jean BEYRAND ; Élodie FLEURY ; Martine STEIN ; Jérôme FAVIER ; Marine PINON.

Absents Excusés : Marie-Caroline BLANCHOT

- Secrétaire de séance : Jérôme FAVIER

Ouverture de la séance à 19h30.

Approbation du plan de coupe O.N.F. (Office National des Forêts) 2021

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le plan de coupe de l'ONF sur la commune pour 2021.

Autorisation donnée à Monsieur Le Maire à signer la convention pour la demande de subvention pour la salle des fêtes

Le Conseil décide à l'unanimité d'autoriser le maire à signer la convention d'autorisation pour une subvention auprès de la Région de Bourgogne Franche Comté.

Désignation des délégués au Comité Consultatif Communal du C.P.I. (Centre de Premières Interventions)

Sont désignés à l'unanimité les délégués à ce comité :

Jean-Marc LEGER	Jean BEYRAND
Marine PINON	Julien TISSIER

Désignation du représentant de la C.L.E.C.T. (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

Sont désignés à l'unanimité les délégués à cette commission :

Jean-Marc LEGER, titulaire
Thierry DELHOMME, suppléant.

Désignation des délégués du C.N.A.S. (Comité National d'Action Sociale)

Sont désignés à l'unanimité les délégués du C.N.A.S.

Membre du Conseil Municipal	Catherine GUYARD
Membre du personnel	Nelly CHEVEAU

Modification des délégations de compétences du Maire (annule et remplace la délibération n° 28/2020 du 25 mai 2020)

A la demande de la Préfecture, la liste des délégations des compétences du maire est modifiée et adoptée à l'unanimité.

Changement de locataire de la parcelle communale ZP n° 9

Suite à la cessation d'activité de Monsieur Thierry DELHOMME, cette parcelle est reprise par Monsieur Nicolas DUPRE.

Ce changement de locataire est accepté à l'unanimité.

Demande de location de l'ancien local des agents communaux (grande rue)

A l'unanimité des membres présents, il n'est pas donné d'avis favorable à cette demande : la commune a toujours l'usage de ce local à des fins de stockages.

Questions diverses :

- ❖ L'O.N.F. a fait parvenir 3 devis pour effectuer des travaux sylvicoles dans les bois communaux sur Andryes, Ferrières et Fontenailles. Ceux-ci sont acceptés.
- ❖ 2 entreprises ont été contactées afin de faire des devis pour la restauration de la passerelle rue du Pont de Bois.
- ❖ Une nouvelle demande de projet d'étude pour l'installation d'éoliennes sur le territoire de la commune est parvenue en mairie. Plus de précisions seront demandées à l'entreprise concernée.
- ❖ Une application d'alerte et d'information aux habitants a été présentée et la commune étudie la possibilité de mettre ce mode de communication en place.
- ❖ Les membres du Conseil Municipal s'interrogent sur l'avenir de « l'Huilerie ».
- ❖ Les délégués à la Fédération des eaux de Puisaye Forterre ont assisté à une réunion pendant laquelle ils ont interrogé le président sur le manque de pression sur la commune. Il leur a été répondu que le problème allait être traité bientôt.
- ❖ Le miroir à la sortie du parking de la salle des fêtes va être remplacé.
- ❖ L'association Tout P'tit Monde envisage un « vide puériculture » en extérieur. Une autorisation préfectorale est cependant nécessaire au vu de la situation sanitaire.
- ❖ Malheureusement, il est encore constaté des dépôts sauvages sur la commune, ce qui est fort regrettable. Il est rappelé que les contrevenants sont amendables.
- ❖ La prochaine parution du « Canard des Marais » est prévue pour courant janvier 2021.
- ❖ Si les mesures sanitaires n'évoluent pas défavorablement le Noël des enfants sera maintenu en respectant les consignes.



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2020

Présents : Jean-Marc LEGER ; Thierry DELHOMME ; Julien TISSIER ; Catherine GUYARD ; Florian BIZARD ; Jean BEYRAND ; Martine STEIN ; Jérôme FAVIER ; Marine PINON, Marie-Caroline BLANCHOT

Absente Excusée : Élodie FLEURY

Secrétaire de séance : Florian BIZARD

Ouverture de la séance à 19h30.

Le maire informe les membres présents qu'il est rajouté à l'ordre du jour le choix de l'entreprise pour l'extension du réseau pluvial route de Surgy.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 8 septembre est validé à l'unanimité.

Choix de l'entreprise pour l'extension du réseau pluvial route de Surgy

L'extension du réseau est nécessaire afin d'éviter des inondations chez des particuliers.

2 entreprises sur 3 ont répondu en Mairie.

L'entreprise ROLLAND TP de Surgy pour 3 379,06 euros HT

L'entreprise RABOURDIN TP de Ouanne pour 4 746,00 euros HT

Le choix se porte à l'unanimité sur l'entreprise ROLLAND de Surgy.

Transfert de la compétence Eau potable de Mailly-le-Château à la Fédération Eaux Puisaye Forterre

Le Conseil approuve à l'unanimité ce transfert de compétence.

Transfert de la compétence Assainissement Non Collectif des communes de Coulanges-la-Vineuse, Escamps, Escolives-Sainte-Camille, Gy-l'Evêque, Vincelles et Vincelottes de la Fédération Eaux Puisaye Forterre à la Communauté de Commune de l'Auxerrois.

Le conseil approuve à l'unanimité ce transfert de compétence.

Participation financière de la commune au SYVOSC (Syndicat à Vocation Scolaire)

La participation pour les élèves s'élève à 1 375,00 euros et la participation pour les habitants à 719,25 €.

Le coût total s'élève à 2 094,25 euros pour l'année scolaire 2019/2020 et est accepté à l'unanimité.

Attribution de subventions à la Maison Familiale Rurale de Champeaux de Toucy

Trois enfants de la commune y sont scolarisés.

Le Conseil décide à l'unanimité de verser une subvention à cet établissement à hauteur de 100,00 € par enfant.

Organisation de la cérémonie du 11 novembre 2020

Rendez-vous est donné au cimetière le mercredi 11 novembre à 11 h.

Le déroulement de cette cérémonie sera fait en fonction des consignes de sécurité émanant de la préfecture.

Remplacement de 2 garants pour les bois communaux de Fontenailles

Messieurs Sébastien LAUNAY, Nicolas DESNOYERS et Jean-Marc LEGER sont nommés garants pour remplacer Messieurs Bernard DESNOYERS, Rémi CHOLLET et Serge LEGER.

Points sur les travaux en cours

- Salle des fêtes : Les travaux intérieurs (baie vitrée et WC PMR) seront achevés dans la première quinzaine de novembre. La fin des travaux extérieurs devrait avoir lieu, comme prévu, fin novembre.
- Sécurité routière pour Fontenailles et Ferrières : il ne reste plus qu'à arrêter le projet avec l'A.T.D. et les travaux devraient débuter dans le courant du premier trimestre 2021.

Questions diverses :

- ❖ Les inscriptions pour les affouages se feront jusqu' au 6 novembre pour Andryes et Fontenailles. (report pour Ferrières à une date ultérieure suite à des retards de coupes).
La taxe affouagère est maintenue à 30 euros.
- ❖ Cette année, il n'y aura pas de repas de fin d'année pour nos aînés, au vu de la situation sanitaire et des consignes de sécurité émanant de la Préfecture. Néanmoins, un colis sera distribué à toutes les personnes concernées.
- ❖ Les Foulées Androgiennes du 1^{er} novembre sont annulées par décision préfectorale.
- ❖ Il est demandé à ce que des blocs de pierre soient installés aux accès des parkings du terrain de foot afin d'interdire l'accès aux véhicules aux endroits hors parkings.

La séance est levée à 21 h 45

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 NOVEMBRE 2020

Présents : Jean-Marc LEGER ; Julien TISSIER ; Catherine GUYARD ; Florian BIZARD ; Jean BEYRAND ; Martine STEIN ; Marine PINON

Absente Excusée : Élodie FLEURY, Thierry DELHOMME (pouvoir à Julien TISSIER), Jérôme FAVIER (pouvoir à Jean-Marc LEGER) ; Marie-Caroline BLANCHOT (pouvoir à Florian BIZARD)

Secrétaire de séance : Marine PINON

Ouverture de la séance à 19h30.

Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 13 octobre 2020

Les membres présents ne formulent aucune remarque et ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Convention d'adhésion au service commun voirie de la Communauté de Commune Puisaye-Forterre

Cette adhésion permettrait à la commune de bénéficier de services mutualisés concernant la réfection des routes communales : entretien des chaussées et divers achats de fournitures, consultation des entreprises, assistance technique à la maîtrise d'ouvrage.

A l'unanimité, cette adhésion est acceptée, à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 2 ans, renouvelable par tacite reconduction avec possibilité de dénonciation par l'une ou l'autre des parties signataires.

Adhésion à la compétence Eclairage Public au Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne

Le prestataire qui s'occupait de la maintenance de l'éclairage public de la commune a cessé son activité ; de ce fait, il est nécessaire de faire appel à un autre organisme. Le S.D.E.Y nous propose de lui transférer la compétence « Éclairage Public ». L'option envisagée comporte une visite sur site par an, la maintenance de l'existant et les éventuelles nouvelles installations ainsi que les dépannages nécessaires.

Le coût annuel de l'adhésion s'élève à 314,00 euros.

Le conseil approuve cette adhésion à l'unanimité.

Avenant pour l'extension et mise en accessibilité de la salle polyvalente

Les membres présents autorisent à l'unanimité le Maire à signer un avenant pour les travaux de la salle des fêtes.

Celui-ci s'élève à 9 928,80 euros HT et concerne la modification de l'implantation de la palissade et le remplacement de la porte extérieure côté cuisine.

Questions diverses :

- ❖ Huilerie : le conseil municipal, après avoir visité l'huilerie et après concertation, il est décidé de ne pas donner suite à la demande d'acquisition de ce bâtiment. Il sera débattu ultérieurement de l'usage qu'il sera fait de celui-ci.
- ❖ Affouages : malgré le confinement, il est autorisé à aller couper les affouages.
- ❖ Une adresse mail a été créée spécialement pour le Canard des Marais : lecanarddesmarais@gmail.com
- ❖ Les articles, photos doivent être envoyés directement à cette adresse.

La séance est levée à 21 h 00

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2020

Présents : Jean-Marc LEGER ; Julien TISSIER ; Catherine GUYARD ; Florian BIZARD ; Jean BEYRAND ; Martine STEIN ; Jérôme FAVIER, Thierry DELHOMME

Absente Excusée : Élodie FLEURY (pouvoir à Florian BIZARD); Marie-Caroline BLANCHOT, Marine PINON (pouvoir à Jean-Marc LEGER)

Secrétaire de séance : Catherine GUYARD

Ouverture de la séance à 19h30.

Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 3 novembre 2020

Les membres présents ne formulent aucune remarque et ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Avenant numéro 1 et numéro 2 de la convention d'adhésion au service commun voirie de la Communauté de Commune Puisaye-Forterre

Le premier avenant précise les imputations comptables des travaux et le second désigne la CCPF comme mandataire unique pour le marché commun de la voirie.

A l'unanimité, ces avenants à la convention voirie de la CCPF sont acceptés.

Décision Modificative

Il manque la somme de 23,92 Euros sur un compte budgétaire, Monsieur le Maire propose les modifications suivantes : la somme de 24 euros sera transférée du compte 6558 au compte 66111.

Le conseil approuve cette décision modificative à l'unanimité.

Sécurité incendie pour la salle des fêtes

Il a été demandé par la Commission de Sécurité la mise en conformité des installations pour la sécurité incendie la salle des fêtes : 3 entreprises ont fait parvenir un devis en Mairie : Auxerre Incendie, Sicli et Baven Auxerre.

La proposition de Auxerre Incendie a été retenue à l'unanimité pour un montant de 1 059 euros HT.

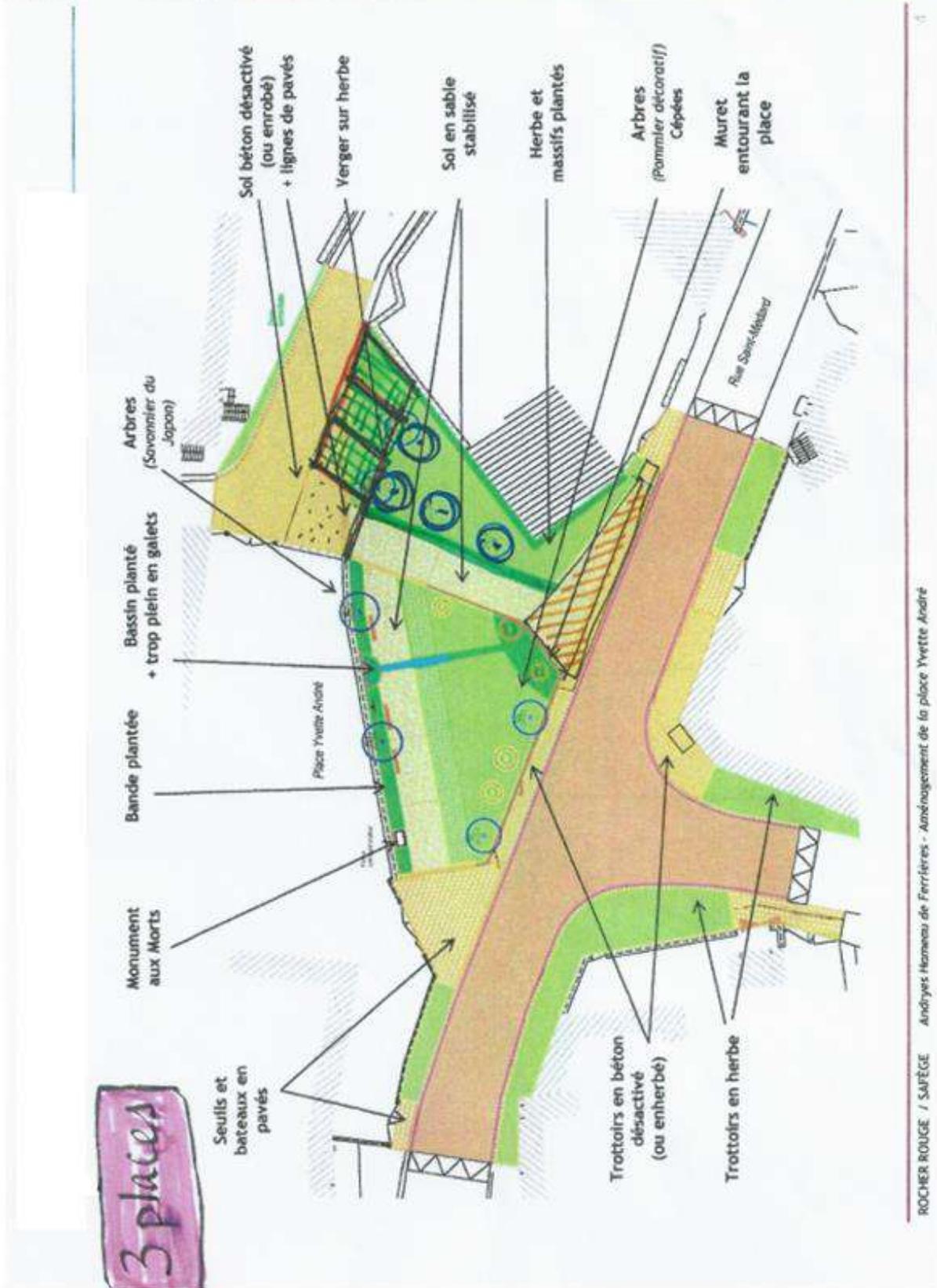
Concernant le contrôle des installations incendie et électriques, obligatoire tous les ans, tous les devis n'ont pas été reçus. Ce point sera revu ultérieurement.

Questions diverses :

- ❖ La région Bourgogne Franche Comté accorde une subvention à hauteur de 140 000 euros pour les travaux de la place de Ferrières. Les travaux devraient débuter courant 1^{er} semestre 2021.
- ❖ L'accès à l'église a été aménagé afin de faciliter le passage et le stationnement du fourgon mortuaire.
- ❖ Il a été demandé s'il est possible d'installer une « boîte à livres » dans le bourg (vers la salle des fêtes). Cette idée retient l'attention du Conseil qui valide le projet.
- ❖ Le Noël des enfants de la Commune aura lieu le samedi 19 décembre de 16 à 19 h à la salle des fêtes. Il n'y aura pas de spectacle cette année, mais le père Noël sera présent afin de remettre les cadeaux et ce, dans le respect des consignes de sécurité sanitaire préconisées.
- ❖ En cas de problèmes sur le réseau d'Eaux, les habitants peuvent contacter directement :
 - Monsieur Benoit RENAUX (Fédération Eaux Puisaye Forterre) au 03.86.44.49.45
- ❖ Malheureusement, au vu de la situation sanitaire, les vœux du maire n'auront pas lieu. Ils paraîtront néanmoins dans le Canard des Marais qui paraîtra courant janvier.

La séance est levée à 22 h 00

B. SCÉNARIO 1 + verger + trottoirs en herbe - zoom sur la place



Pour plus de renseignements vous pouvez vous adresser en mairie



Collecte des déchets ménagers



Passage à la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)

La commune d'Andryes était jusqu'à maintenant assujetti à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) qui est calculée selon un forfait indexé sur la taxe foncière.

Avec la loi Notre et la création de la Communauté de Communes de Puisaye Forterre en 2017, l'Etat a accordé un délai de 5 ans pour harmoniser les pratiques sur le territoire. Beaucoup de communes sont sur un autre dispositif, la REOM. (la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères). Les élus ont fait le choix de généraliser la REOM au 1^{er} janvier 2021.

Celle-ci finance l'intégralité du service public de gestion des déchets (la collecte et le traitement des ordures ménagères, des biodéchets et des recyclables, le fonctionnement des déchetteries).

La Communauté de Communes a fait le choix en 2021 d'un barème de facturation qui varie :

- **pour les particuliers** : selon le nombre de personnes vivant au foyer,
- **pour les professionnels** : selon la quantité et la nature des déchets présentées à la collecte.

Les foyers recevront deux factures par an. La première en juin et la seconde en novembre. Pour les professionnels la facturation se fait en une seule fois en fin d'année.

A compter de la réception de l'avis de somme à payer, vous disposez d'un délai de 30 jours.

ATTENTION : à la réception de la taxe foncière, **bien vérifier que la ligne TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) a bien été supprimée.**

Si vous êtes mensualisés pour la taxe foncière, la suppression du montant de la TEOM du contrat de mensualisation n'est pas automatique. Il vous appartient de réduire le montant de votre échéance mensuelle. Sans intervention de votre part, le montant prélevé à titre prévisionnel au titre de la TEOM vous sera crédité par les impôts, par virement bancaire, lors de l'émission de la taxe foncière. Pour plus de renseignement ou pour modifier les mensualisations il faut se rapprocher du centre des impôts ou aller sur le site internet (www.impots.gouv.fr).

Les tarifs suivants ont été votés :

Foyer 1 personne	195 €
Foyer 2 personnes	225 €
Foyer 3 personnes	262 €
Foyer 4 personnes et +	273 €

La REOM peut être acquittée :

- Par internet via le site <https://www.tipi.budget.gouv.fr> par carte bancaire.
- Par prélèvement automatique semestriel ou mensuel sur demande auprès du service REOM de la CCPF - 03 86 44 24 41 ou redavance@cc-puisayeforterre.fr
- Par prélèvement via le TIP SEPA à retourner au Centre d'Encaissement de Lille.
- Par virement bancaire au bénéfice du compte bancaire de la Trésorerie de Saint Fargeau.
- Par chèque bancaire ou postal adressé et libellé à l'ordre de la Trésorerie de Saint Fargeau.
- Par règlement en numéraire à la caisse de la Trésorerie de Saint Fargeau - Rue du Moulin de l'Arche – 89170 Saint Fargeau.

Pour les professionnels : merci de contacter le 0800 584 762 ou le 03 86 44 24 41

Le calendrier de collecte 2021 est disponible en mairie.

2021

Le calendrier éco-citoyen
L'EXPERT DU TRI

**ANDRYES - COURSON LES CARRIERES
DRUYES LES BELLES FONTAINES - ETAIS LA SAUVIN
FONTENAY SOUS FOURONNES - FOURONNES
LAIN - LAINSECC - LEUGNY - LES HAUTS DE FORTERRE
MERRY SEC - MOUFFY - OUANNE - SEMENTRON
SOUGERES EN PUISAYE - THURY**

Le tri point par point

EMBALLAGES



Les bouteilles et flacons en plastique - Les sacs et films en plastique

Les pots, barquettes, plats...



Les emballages métalliques, les boîtes alimentaires, les emballages en carton

BIODÉCHETS



Les épluchures de fruits et légumes, le marc de café, les sachets de thé, les restes de repas, l'assiette-tout, les sentes, frites et les plats déshydratés, les coquilles d'œuf, de croûtes, de miel, les tranches de fromage, les restes de pain, les assiettes en carton, les serviettes et nappe en papier

VERRE



Les pots, bocaux, bouteilles et flacons de parfum

PAPIERS



Les papiers, prospectus, catalogues, courriers, cahiers, journaux, magazines, papiers décollés

ORDURES MÉNAGÈRES



Les couverts, cuillères, les menus, rhinogreou, les pots de feurs en terre cuite, les balayures et épluchures, les casses, le papier en plastique adhésifs, les filtres de fruits et légumes, les filtres à granules minéraux...

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
V 1 Férié	L 1	L 1	J 1	S 1 Férié	M 1
S 2	M 2	M 2	V 2	D 2	M 2
D 3	M 3	M 3	S 3	L 3	J 3
L 4	J 4	J 4	D 4	M 4	V 4
M 5	V 5	V 5	L 5 Férié 14	M 5	S 5
M 6	S 6	S 6	M 6	J 6	D 6
J 7	D 7	D 7	M 7	V 7	L 7
V 8	L 8	L 8	J 8	S 8 Férié	M 8
S 9	M 9	M 9	V 9	D 9	M 9
D 10	M 10	M 10	S 10	L 10	J 10
L 11	J 11	J 11	D 11	M 11	V 11
M 12	V 12	V 12	L 12	M 12	S 12
M 13	S 13	S 13	M 13	J 13 Férié	D 13
J 14	D 14	D 14	M 14	V 14	L 14
V 15	L 15	L 15	J 15	S 15	M 15
S 16	M 16	M 16	V 16	D 16	M 16
D 17	M 17	M 17	S 17	L 17	J 17
L 18	J 18	J 18	D 18	M 18	V 18
M 19	V 19	V 19	L 19	M 19	S 19
M 20	S 20	S 20	M 20	J 20	D 20
J 21	D 21	D 21	M 21	V 21	L 21
V 22	L 22	L 22	J 22	S 22	M 22
S 23	M 23	M 23	V 23	D 23	M 23
D 24	M 24	M 24	S 24	L 24 Férié 31	J 24
L 25	J 25	J 25	D 25	M 25	V 25
M 26	V 26	V 26	L 26	M 26	S 26
M 27	S 27	S 27	M 27	J 27	D 27
J 28	D 28	D 28	M 28	V 28	L 28
V 29	L 29	L 29	J 29	S 29	M 29
S 30	M 30	M 30	V 30	D 30	M 30
D 31	M 31	M 31	L 31	S 31	M 31

Pour tout renseignement, appelez le :
N° Vert 0 800 584 762
www.puisaye-forterre.com

Pôle gestion des déchets - Bois des Vaunottes - 89170 RONCHÈRES

- Biodéchets
- Ordures ménagères
- Emballages recyclables

Bacs à ordures ménagères

La Communauté de Communes de Puisaye-Forterre équipe tous les foyers d'un bac pour les ordures ménagères. La distribution a déjà eu lieu à Andryes. Si vous n'avez pas eu votre bac, **il vous attend en mairie.**

Pour tout renseignement, appelez le :
N° Vert 0 800 584 762
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

RANDONNÉES PÉDESTRES



Photocopie de l'entrefilet paru dans l'Yonne Républicaine au mois de septembre, quelques semaines avant la rentrée des classes et surtout du nouveau confinement qui a stoppé net toute sortie en groupe, toute promenade.

C'est avec joie que j'ai préparé la visite de l'église avec Patrice Wahlen, ancien professeur d'histoire-géographie à Auxerre et adjoint au maire de Saint Cyr les Colons.

Je lui ai donné le livre sur notre village que Maxime Vildé avait écrit il y a plusieurs années. Il a été enchanté de ce cadeau qui a permis de nombreux échanges sur la vie de nos campagnes, histoires du passés et vision du futur.



Comme vous pouvez le constater, plus de quarante participants ont suivis les chemins de randonnée pour se retrouver sur le parvis de l'église. Beaucoup avaient gardé le masque.

Ils ont été forts étonnés de la dédicace d'une tombe du cimetière où l'on peut lire : Glorieux débris de la Grande Armée. Cet oxymore les a beaucoup interpellés et chacun cherchait ce qui pourrait être apposé sur sa tombe.

La visite terminée, ils se sont tous retrouvés autour de l'étang de Cornoy pour ensuite faire un petit tour dans le Marais.

Voilà une preuve que notre village attire des visiteurs, que l'étang est attractif et, surtout, que le Marais, avec les travaux effectués cet été, qui permettent d'aller de l'entrée route de Ferrières à l'entrée route de Druyes, est un lieu de promenades et d'observations.



Le Marais d'Andryes

LE MARAIS D'ANDRYES, PREMIER SITE ENVIRONNEMENTAL DE L'YONNE

Dès 2015, alors qu'était aussi lancée l'étude pour la restauration « hydromorphologique » du ruisseau d'Andryes qui traverse le Marais, la municipalité s'est engagée dans le projet d'ouverture du site au public. Cette double initiative avait deux objectifs clairement exprimés : la restauration ou « renaturation » proprement dite du ruisseau et la création d'un sentier permettant de pénétrer au cœur du Marais. L'ensemble était compris dans une démarche reposant sur le rapport Homme-Nature et, sans s'investir dans des entreprises coûteuses, visait à développer l'attractivité de la commune et de la région.

Le sentier de découverte du Marais d'Andryes, sentier d'interprétation (ce n'est pas un sentier pédagogique), a été inauguré le 1^{er} juillet 2016. Depuis, sa fréquentation est grandissante.

En effet, il est aujourd'hui retenu par l'office de tourisme de Saint-Fargeau en tant qu'offre touristique, il est proposé sur le site Visorando, retenu dans le schéma des sentiers de la Communauté de Communes, répertorié sur le site de l'académie de Dijon comme « site scientifique », présent sur Google Business, Waze, Mafamillezen, park4night. Il a obtenu le label départemental Famil'Yonne. Il est agréé en tant que site touristique de niveau 3 au même titre que la Fabuloserie, le musée des Arts naïfs et populaires de Noyers-sur-Serein, le jardin de la Borde de Leugny ou le château de Druyes.

Enfin, il est présent sur la carte touristique du département en tant que « site naturel avec parcours de découverte » et répertorié sur le guide touristique de la Puisaye-Forterre.

La page Facebook « *Le marais d'Andryes* » est régulièrement enrichie d'articles nouveaux. Cet aspect de communication sera développé dans un prochain article.

Des visites commentées peuvent être organisées au profit d'associations culturelles, patrimoniales, touristiques ou à vocation éducative. A terme, la commune pourrait devoir faire appel à un guide environnemental.



L'institut médico-éducatif de Vincelles sur le sentier de naturalité (juin 2019).

La relation Homme-Nature (ou environnement) a présidé à la création du sentier de découverte.

Ainsi, y sont développées les valeurs esthétiques, en développant un paysage multiple en dépit d'un relief plat mais où les ambiances se succèdent avec des horizons proches et d'autres éloignés, sentimentale, en faisant appel à l'amour de la nature et aux sensations ; psychologique, en faisant de ce lieu une étendue de quiétude, voire de restructuration mentale.

Par ailleurs, la portée est multiple. Elle est d'abord culturelle en permettant d'évoquer l'histoire locale et les racines de la sensibilisation à l'environnement. Elle est aussi sociale, c'est un lieu tous publics ; c'est aussi un lieu récréatif avec son aire de pique-nique, son étang de pêche et les promenades que chacun peut organiser en toute liberté et à son rythme.

Le 8 août 2016, *la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages* a été promulguée. Elle est venue confirmer la validité de notre démarche initiale, globale. Avec son volet « paysage », la loi établit le bien-fondé de l'indispensable lien entre l'Homme et la Nature.

La découverte d'un paysage de zone humide divers, c'est la première approche, voire la principale satisfaction du visiteur. On est dans le domaine de la perception visuelle, sentimentale et sensorielle, comme le rappelle la loi :

« *Le paysage désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels ou humains et de leurs interrelations dynamiques* ». (Titre VII). »



Un paysage unique : la nature explosive.
Un simple saule marsault.

Au total, ce sont trois sentiers d'interprétation qui ont été créés dans le Marais d'Andryes : *le sentier de découverte* (3,850 km), *le sentier de naturalité* (500 m) et *le sentier de perception environnementale* (500 m). Des guides papier sont disponibles sur place.

Voici ce que le *marais d'Andryes* offre au visiteur pour son plaisir, permettant à chacun de se plonger dans ce qu'il est permis d'appeler le premier site environnemental de l'Yonne, entre parc naturel, havre de paix propice à l'épanouissement et lieu de loisirs, qu'on peut découvrir à tout moment et en toutes saisons.



L'une des dix citations du sentier de perception environnementale.
Chacun l'interprète selon ses convictions et sa sensibilité.

Dernièrement Isabelle Joaquina, vice-présidente pour la communication au département, a qualifié *le marais d'Andryes* de « lieu unique dans l'Yonne ».

Sylvain Noël, « bac 68 », mathématiques et sciences de la nature
Fontenailles-sur-Andryes, le 22 novembre 2020

Réouverture d'un chemin pour les randonnées

Amis randonneurs, le chemin du Pont de la Buffière ralliant la route de Druyes a été nettoyé et est de nouveau accessible. Par temps de pluie attention à la passerelle !!!

Bonne balade à tous.



Des équipements pour les plus jeunes

Le court de tennis près de la salle des fêtes se transforme en complexe sportif (paniers de basket, mini buts, filet de tennis ...). A côté de ce dernier se trouve l'aire de jeux pour les petits, riche de nombreux équipements (tyrolienne, pont suspendu, cage à écureuils...)



Mobilité pour tous

La Communauté de Communes de Puisaye-Forterre dont fait partie Andryes, a inauguré le dispositif d'auto-stop sécurisé « Rézo Pouce » le mercredi 16 Septembre 2020 à Ouanne. Ce dispositif propose des partages de trajets au quotidien. - www.rezopouce.fr -



Messe de la St Fiacre

Félicitation à toutes les personnes qui ont réussi à organiser la messe annuelle de la St Fiacre à la Chapelle de Villepreney, ceci malgré les contraintes sanitaires.

Après la messe nous nous sommes tous quitté sans embrassade, sans poignée de main !

Rendez-vous à tous en 2021 dans de meilleures conditions !

Nettoyage de la rivière

La commune a fait appel à l'association d'insertion *Émeraude* pour nettoyer la rivière des nombreuses algues au niveau du pont de la Grande Rue.

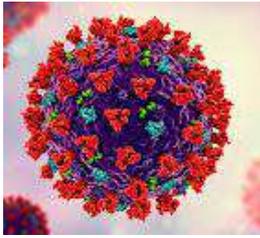


Travaux de la salle des fêtes

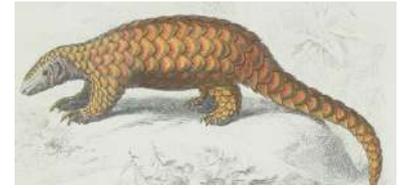


Denis H.

DECLARATION DE GUERRE



*Un mal qui répand la terreur,
Mal que le Ciel en sa fureur
Inventa pour punir les crimes de la terre
Faisait aux animaux la guerre.
Ils ne mouraient pas tous, mais tous
étaient frappés.*



Jean de la Fontaine

La guerre est déclarée depuis le mois de mars, contre un ennemi insidieux, invisible et de que nul ne connaissait auparavant. Venu de Chine, transmis par on ne sait trop quelle bête méconnue et très laide qui l'avait mordue, vendue vivante sur un marché et ayant attrapé cette maladie d'un autre animal pas bien beau, ce COVID 19 a presque empêché la terre de tourner. Enfin depuis, elle ne tourne plus très rond, la terre !

C'est une guerre de tranchées contre un mal dont on ne peut prévoir les attaques : ni où, ni qui, ni comment ? Chaque pays du monde entier a sa stratégie pour endiguer cette vague, cette pandémie qui nous laisse pantois, dans l'incertitude. On ferme les frontières, on empêche la circulation, on porte des masques, on supprime les spectacles, les visites dans les EPHAD. Aucune recette n'est une recette miracle et rien ne freina l'ardeur du virus à semer sur sa route des malades avec plus ou moins de séquelles et morts.

Et, comme dans toute guerre, les communiqués se suivent et ne se ressemblent pas. Les uns rassurent, les autres enfoncent le clou. Vérité un jour, contre-vérité le lendemain. A qui se fier ?

Un traitement apparaît : chloroquine ou pas chloroquine ? des conseils plus ou moins loufoques fusent, des gourous font les fiers à bras dans les médias, chacun y va de sa recette miracle. On confine, on déconfiner. Le masque, pas nécessaire, tout le monde doit le porter, depuis l'âge de six ans. On ferme ici, on rouvre, on referme. Valse-hésitation, trois pas, deux en avant, deux en arrière.

Cependant nous avons enrichi notre vocabulaire de nouveaux mots, créés pour l'occasion, tels que clusters, quatorzaine qui remplace quarantaine, mot plus court et plus parlant, déconfinement, fake news ou (fausses nouvelles), click and collect, deux très beaux anglicismes !

A Andryes, s'est créé, heureuse initiative, un atelier de fabrication de masques dans les salles de l'ancienne école. Masques fabriqués par des bénévoles selon la Norme AFNOR (où j'étais assistante durant plus de quinze ans) et dont nous avons reçu trois exemplaires chacune et chacun.

Pendant les mois d'été, nous avons quand même eut une petite fenêtre de tir, comme on dit à Cap Kennedy. Les enfants ont pu profiter de leurs vacances, et les grands-parents de leurs petits-enfants. On a fait quelques mariages, quelques visites aux amis, aux résidents des EHPAD. Mais il a fallu vite déchanter : l'épidémie n'était pas endiguée.

Depuis près d'un mois, le confinement a repris : plus de coiffeurs : vos racines vont se voir d'autant plus que vous vous faites des cheveux blancs. Votre collant file, vos chaussettes sont trouées, ce ne sont pas des objets de première nécessité, portez-les malgré tout ! Plus de public lors des matchs de foot ou de rugby, pas de concerts, de théâtre ! La montagne, mais sans remontées mécaniques. C'est vrai qu'il faut bien s'aérer !...

Vous pouvez acheter votre sapin de Noël, à l'extérieur de magasins de fleurs, mais que mettrez-vous comme cadeau à son pied ? Et les décorations, ce n'est pas considéré comme de première nécessité, alors faites-les à la maison, ce qui valorise votre esprit créatif et la dextérité de vos petites mains ou fouillez les fonds de placard pour retrouver celles de l'an dernier pour leur redonner une nouvelle jeunesse. Autant d'économie !

Un mystère plane encore, une fois le sapin décoré, qu'allons-trouver sous ses branches ? Pas de livres, pas de produits de beauté, pas de porcelaines, ni des futilités, pas de jouets. Alors, un pull tricoté main, des truffes au chocolat.

Ce qui me fait le plus peur, m'angoisse en premier lieu, c'est comment allons-nous vivre après cette pandémie. Allons-nous retrouver nos gestes d'amitié, reprendre où nous en étions restés, ne plus nous méfier les uns des autres ?

Et, peut-être, même pas de fête de famille.

Papa, dans sa grande sagesse, professait toujours : « la médecine n'est pas une science exacte et que nul ne réagit de la même façon ».

Je ne souhaite vous qu'une chose : « gardez-vous en bonne santé » et comme on nous le dit sur tous les tons : « respectez les gestes barrières » : masques, distanciation, lavage des mains, gel hydroalcoolique et surtout gardez le moral. Bonne année 2021

MFJ – Décembre 2020



Terre Couleur

QI GONG

Art Énergétique Chinois

Reproduction de la bannière de Mo Wang (Lu), reconstituée, mise à jour en 1973 et datant de 200 ans avant notre ère.

Qi = souffle de vie, énergie vitale. Gong = travail.
Qi Gong se prononce «tchi kong»

C'est une branche de la médecine Traditionnelle chinoise qui date de plus de 2500 ans.....
Les exercices en référence à la Nature, allient mouvements simples, lents et fluides, postures, et travail sur la respiration, avec intention et attention, dans le calme du mental...
Ils agissent sur l'énergie des différents organes et celle du corps tout entier et les nourrissent des énergies de la Terre, du Ciel et de la Nature...
Par la pratique du Qi Gong vous stimulerez votre énergie vitale et favoriserez sa circulation dans tout le corps.
Vous en tirerez une sensation de bien-être et une amélioration de votre tonus.
Le Qi Gong ne nécessite pas d'aptitudes particulières et peut être pratiqué par tous à tous les âges de la vie... ➔

Cours Hebdos

Reprise des cours hebdos la semaine qui suit la rentrée scolaire
Séance d'essai gratuite

Lundi	18h30-20h	Etais la Sauvinière
Mardi	14h30-16h	MJC-Auxerre
Mercredi	18h30-20h	Billy sur Oisy
Jeudi	10h-11h30	Clamecy
Jeudi	18h15-19h30	Andryes

Je serai présente dans la salle 1/4 d'heure avant le début du cours pour permettre les échanges et commencer à l'heure prévue, en extérieur aussi souvent que possible.
Les cours se dérouleront en 3 séquences en alternant pratique assise et debout.
1 - marches des animaux ou mouvements de saison ou exercices d'échauffement
2 - automassages ou routines énergétiques ou travail avec les balles, et respiration ou pratique méditative.
3 - enchaînement : en approfondissant chaque mouvement afin que ceux qui le désirent puissent pratiquer chez eux.

Coût

Adhésion à Terre et Couleur : 10€/an + 10€/séance ou 80€/trimestre ou 220€/an
facilités de paiement
Pour les cours à la MJC, voir tarifs MJC

Cours et Stages sont conduits par Fernande Courtet professeure certifiée par l'« Institut Européen de Qi Gong »

Inscriptions et infos : terre.et.couleur@wanadoo.fr
CENTRE TERRE ET COULEUR 03.86.24.97.02.
MJC AUXERRE 03.86.52.35.71.



Les nouveautés achetées pour la Bibliothèque depuis le Numéro 100 du Canard



POLICIER

- Fin de ronde - S. KING
- Double Piège - Arlan COBEN
- En lieu sûr - Linwed BRALAY
- Sans famille - Michel BUSSI
- Le signal - Maxime CHATTAM
- Rivière tremblante - André MICHAUD
- Colère assassine - Stéphanie - EXBRAYAT
- Le chant de l'assassin - R.J. ELOI
- J'ai dû rêver trop fort – Michel BUSSY
- Au soleil redouté – Michel BUSSI
- L'énigme de la chambre 622 - Joël DICKER

THRILLER

- L'île du diable – Nicolas BEUGLET

ROMAN

- L'appel du néant- Maxime CHATTAM
- Quelqu'un de bien –Françoise BOURDIN
- Les bonheurs de Céline - Christian LABORIE
- La Vallée - Bernard MINIER
- La fille à histoires- Irène FRAIN
- La vérité sort de la bouche du cheval – Mergan ALOUI
- La vie en son royaume - Christian SIGNOL
- Le bal des Folles – Victoria MAS
- Gran Paradiso – Françoise BOURDIN
- Origine – Dan BROWN
- Couleurs de l'incendie – Pierre LEMAITRE
- Le pacte du silence - Martin DELOME
- J'ai encore menti - Gilles LEGARDINIÈRE
- Sale Gosse - Mathieu PALAIN
- Le plus fou des deux - Sophie BASSIGNAC
- La maison des Aravis – Françoise BOURDIN
- Amélia, un cœur en exil - Marie Bernadette - DUPUY
- Rose de cendres - Pilar ROHOLA
- La belle main – Gilbert BORDE
- Cadran – Sébastien BOUCHERY

Lorsque les bibliothèques seront à nouveau ouvertes, Monique LABORIE et Danielle GALANT vous accueilleront avec plaisir, le mercredi après-midi de 14 heures 30 à 16 heures et vous conseilleront dans vos lectures.

Quoi de meilleur en ces temps qui courent qu'un bon livre, au coin du feu avec un chat qui ronronne. C'est tout le bonheur que l'on peut se souhaiter.



Comité des Fêtes

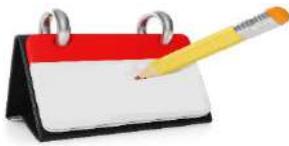
Le comité des fêtes profite de cette nouvelle année et de ce nouveau lancement du Canard pour vous adresser ses meilleurs vœux, espérons que 2021 soit festive !

En 2020, un nouveau bureau avait été élu :

<u>Présidente</u> :	Cécile LEGER
<u>Vice-présidente</u> :	Laurence BILLARD
<u>Secrétaire</u> :	Claire FLEURY-BERTHELOT
<u>Vice-secrétaire</u> :	Julien TISSIER
<u>Trésorier</u> :	Roland GROUX

Malheureusement, l'année écoulée n'a pas permis la réalisation de manifestations. Seuls des sachets de chocolats ont été distribués aux enfants de la commune pour Pâques et des mains expertes ont réalisé les décorations du pont pour Noël, nous les en remercions vivement.

Pour 2021, nous espérons pouvoir planifier toutes les manifestations annulées :



- * le concours de Belote en Mars,
- * la fête de Pâques en Avril,
- * la Saint Médard en Juin,
- * le fête des Escargots en Juillet,
- * un Loto en Septembre,
- * Halloween en Octobre
- * ainsi que l'organisation d'une journée à Nigloland !

L'assemblée Générale aura lieu dès que les conditions sanitaires le permettront, dès février si possible.

Tout le monde est le bienvenu pour s'investir dans le Comité, apporter de nouvelles idées ou simplement donner un coup de main lors d'une manifestation alors n'hésitez plus....



Des nouvelles de Toupt' Y Monde



Association Toupt' Y Monde

« Nous vous souhaitons le meilleur pour cette nouvelle année, que vos vœux se réalisent, que le bonheur accompagne votre chemin et que l'amour vous tienne la main. »

Malheureusement cette année les aventures familiales de l'association n'ont pu avoir lieu !

Nous espérons que pour 2021 nous pourrions nous retrouver en famille autour des projets annulés :



- Soirée jeu de société, le succès de la première édition nous encourage à réitérer l'expérience !
- Soirée Blind test pour la fête de la musique
- Festival des p'tites Zoreilles
- Toupt'Y Ciné en plein air
- Bourse aux jouets ...

En attendant de pouvoir se retrouver tous ensemble, nous vous proposerons, très bientôt, un jeu de piste dans le bourg d'Andryes, pour une balade interactive pour petits et grands ! **A très vite...**



Les Sapeurs-Pompiers d'Andryes

Les Sapeurs-Pompiers d'Andryes vous adressent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année !

Quelques lignes de la part de tous les Sapeurs-Pompiers d'Andryes et de son amicale.

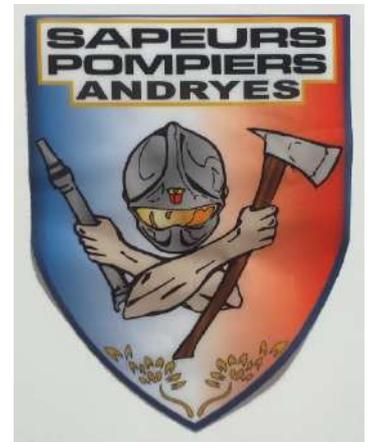
Tout d'abord, un grand MERCI pour votre accueil et votre générosité lors du passage des pompiers vous proposant leur calendrier, action qui, suite à la crise sanitaire, a été effectuée tardivement cette année.

Comme toutes les associations, nous avons dû renoncer à faire nos diverses actions durant l'année 2020 ... mais c'est plein d'espoir que, si l'année 2021, nous le permet, nous continuerons à organiser nos manifestations habituelles.

Concernant le versant opérationnel, 2020 a été plus « calme » que 2019. Au niveau des interventions, nous avons été alertés 78 fois pour : 41 secours à personnes, 3 accidents sur la voie publique, 8 incendies et 7 opérations diverses, 19 interventions n'ont pu être assurées par manque de personnel.

C'est avec regret que deux sapeurs-pompiers nous quittent cette année :

- le Sapeur David BONFILLOU, qui a effectué 10 ans de service au sein de notre CPI. Il démissionne suite à un déménagement loin d'Andryes,
- le Caporal-Chef Jean-Luc PETIT, qui prend une retraite bien méritée après 30 ans de service.



Nous les remercions pour toutes ces années de volontariat et de dévouement au service des habitants de notre commune.

Notre effectif est donc maintenant de 9 sapeurs-pompiers, ce qui est trop peu pour le nombre d'interventions et le secteur que nous assurons (pour rappel nous intervenons également sur les communes de Coulanges-sur-Yonne et Crain).

Dons si vous avez entre 18 et 55 ans et que vous êtes motivé pour incorporer notre brigade, C'est avec plaisir que nous étudierons votre candidature !

Nous profitons également de ce Canard pour rendre une nouvelle fois hommage à Roger BORDIER, ancien pompier de la commune décédé cette année.

Sergent Camille FLEURY

Eveil de la Vallée

Groupededansestraditionnellesd'ANDRYES Morvan - Berry - Auvergne

Présidente : Mme Colette THEVENEAU

Contacts – renseignements : animations, kermesses, fêtes...

Colette Théveneau

☎ 03 86 81 77 44

Jacqueline et Henri Thiblot

☎ 03 86 58 21 38

Yvette et Yves Martin

☎ 03 86 24 91 15

Les répétitions ont lieu le mardi, à la salle des fêtes d'Andryes, à partir de 19h30

Débutants ou plus avertis seront les bienvenus, en particulier les jeunes.

Cette année, nous avons arrêté nos entraînements en mars pour respecter les consignes sanitaires gouvernementales. Dès qu'il sera possible nous reprendrons nos répétitions.



L'Éveil de la Vallée à Villiers sur Yonne pour la Saint Vincent

Meilleurs vœux pour 2021

Association G.E.S.T.E.

Gymnastique – Entretien – Souplesse – Tonus - Équilibre

En ce temps-là, nous étions nombreuses et la pandémie n'existait pas !...

De ce fait, avec le hic de la salle des fêtes (travaux), les hics des confinements – déconfinements – reconfinements successifs qui suivent la vague du « coronavirus », nous n'avons pas encore donné le coup d'envoi de la saison 2020-2021.

Mais, comme dans la chanson, nous nous retrouverons un jour ou l'autre...

Nous prévoyons cependant de reprendre notre activité dès que possible. Il semble que la salle des fêtes sera utilisable en janvier mais l'avancée de l'épidémie ne laisse rien envisager avant un bon moment.

Nous espérons vous revoir en bon nombre et nous aimerions volontiers accueillir de nouveaux adhérents. Nous vous tiendrons informés en temps voulu.

Enfin, nous vous souhaitons une meilleure année pour 2021 remplie de joies, de surprises... et surtout maintenons-nous en bonne forme.

PS : Rappelons que les séances ont lieu chaque lundi à la salle des fêtes de 17 h à 18 h.

Renseignements et inscriptions sur place.

Le bureau.



JEANNINE SABINAUD

L'Association de gymnastique G.E.S. T.E est en deuil.

Sa Présidente Jeannine Sabinaud est décédée. Elle venait tout juste de fêter son 90^{ème} anniversaire, le vingt-quatre décembre, quand elle a été emportée par cette saloperie de Covid19.



Elle a occupé cette fonction avec enthousiasme et scrupuleusement, durant de très nombreuses années, accueillant les nouveaux participants aux cours.

Elle s'inquiétait de l'avancement des travaux de la salle des fêtes et de l'état sanitaire face au Covid19 et aux mesures nécessaires pour l'éradiquer.

Avec son mari Albert, dit Bébert, ils avaient acheté leur maison route de Druyes en 1971. L'âge de la retraite venu, ils l'ont habitée, rénovée avec amour.

Tous les deux étaient très impliqués bénévolement dans la vie de la commune. Puis seule, Jeanine a été la Présidente de Geste, le club de gymnastique, du Club des Aînés et membre actif du CCAS.

Elle laissera dans nos mémoires l'image d'une femme active, ferme mais toujours souriante et toujours partante pour une sortie.

MFJ



Les échos de la J.S. ANDRYES



La JS Andryes vous présente ses meilleurs vœux pour 2021 !!!

Une saison 2019/2020 écourtée

Le 23/02/2020, l'équipe sénior de la JS Andryes a disputé son dernier match de la saison 2019/2020 contre l'équipe de Tanlay. Un exercice écourté pour cause de COVID.

Classement final officiel saison 2019/2020 au 18/05/2020

	Equipe	Pts	JO	GA	NU	PE	PP0	FO	BP	BC	Diff
1	Varenes 3	31	12	10	1	1	0	0	45	10	35
2	Tanlay 1	30	12	10	0	2	0	0	34	6	28
3	Arcy Sur Cure 1	20	12	5	5	2	0	0	26	19	7
4	Ravieres 1	20	12	5	5	2	0	0	25	18	7
5	Serein Hv 1	19	11	6	1	4	0	0	20	17	3
6	 Andryes 1	18	12	5	3	4	0	0	33	26	7
7	Toucy 3	17	12	5	2	5	0	0	26	26	0
8	Etivey 1	16	12	5	1	6	0	0	27	28	-1
9	E.C.N. 3	13	12	4	1	7	0	0	18	29	-11
10	Chatel Censoir Fc 1	11	11	3	2	6	0	0	17	37	-20
11	Vergigny 2	0	11	1	0	9	2	1	9	36	-27
12	Asquins Montillot Fc 2	-1	11	0	1	9	1	1	11	39	-28
13	Vermenton 2	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Un changement de Présidence

Suite à l'assemblée générale du 05/07/2020 et à la réunion de bureau du 14/07/2020, Alexandre FLEURY et Romain LÉGER ont été élus respectivement Président et Vice-Président du club. Ils succèdent à Luc JOSSELIN et Hugues GAUCHER qui ont souhaité passer la main après de nombreuses années de bons et loyaux services à la tête du club. Un grand merci à eux pour leur implication et le travail accompli !

Un anniversaire manqué !

2020 était l'année du **50^{ème} anniversaire** de la JS Andryes. Les conditions sanitaires avec l'épidémie nous ont empêché de fêter cet évènement important comme il se doit. C'est un grand regret et nous ne manquerons pas de le célébrer le moment venu.

Des jeunes au rendez-vous pour 2020/21



Téléphone : Alexandre FLEURY : 06.80.02.63.95 ou Florian BIZARD : 06.32.71.68.77 - Mail : andryes.js@lbfc-foot.fr



LA RECETTE DE DANIELLE

Bonjour à toutes et tous,

Tout d'abord, je vous présente tous mes vœux de bonne et heureuse Année. Très heureuse de vous retrouver pour la suite du Canard des Marais.

Voici la première recette de l'année en espérant qu'elle vous plaira !!

Tarte fine aux noix de Saint Jacques

Ingrédients

- 1 pâte brisée
- 250 gr de St Jacques surgelé
- 150 de crème fraîche
- 2 œufs
- 1 cuillère à café rase de paprika
- râpé
- 1/2 oignon
- 1 filet d'huile d'olive
- Sel, poivre



Préparation

- Etalez la pâte sur une tourtière, piquer le fond et la mettre au frigo.
- Préchauffez le four à 180°.
- Chauffez un filet d'huile d'olive dans une sauteuse,
- Hachez finement l'oignon, le mettre dans la sauteuse avec les noix de St Jacques encore congelées, le persil haché, le paprika, sel et poivre.
- Faire chauffer à feu moyen, 10 minutes en remuant de temps en temps. Les noix de St Jacques doivent rester congelées à l'intérieur.
- Dans un bol, fouettez les œufs, la crème, le sel et le poivre.
- Sortir la pâte de frigo, disposez l'ensemble de la sauteuse sur la pâte, ajoutez par-dessus les œufs et la crème.
- Parsemez de persil, saupoudrez de râpé.
- Enfourez 25 mn.

Bon appétit !!

Danielle GALANT



Le coin des cruciverbistes

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K
1										■	
2											
3						■					
4			■					■			
5		■			■						
6							■			■	
7									■		
8				■							
9							■				
10		■				■					

Horizontalement :

1 – A Andryes on les fête pour la Saint Henri. **2** – Homme de dialogue. **3** – Empereur romain. Coupée **4** – Voie rapide. Blotti. Colle. **5** – Deux à Rome. Seuls. **6** – Elles partent de l'église le soir du 13 juillet. Règle. **7** – Chacun a la sienne. Américium symbolisé. **8** – Code international de la Lybie. Rebâti. **9** – Eplucher un œuf dur. Golfe de l'océan indien. **10** – Sans effets. Risquent.

Verticalement :

A – Petit article de journal. **B** – Ile du Finistère. Action humanitaire d'action sociale, pour l'Yonne, son siège est à Auxerre 12 rue Basse Moquette. **C** – Syndicat. Col des Alpes. **D** – Vacancier. Parcours. **E** – Club de football d'Alsace. Créatures. **F** – Soldat américain. Actrice française. **G** – Dans le désert. Pronom personnel **H** – Prix net. Enlèveras. **I** – Céréale. Poisson d'eau douce. **J** - Rivière du Congo. Dans le 47. **K** – Forage.

Solutions du numéro précédent (n°103 de janvier 2019)

Horizontalement : **1** – Clamecy. TVA. **2** – Radio réveil. **3** - Idéal. Urger. **4** – Si. Missé **5** – Terme. Engin. **6** – As. Ino. Eric. **7** - Vandale. **8** – Liomerois. **9** – Ici. Seu. Ers. **10** – Nées. Stérée

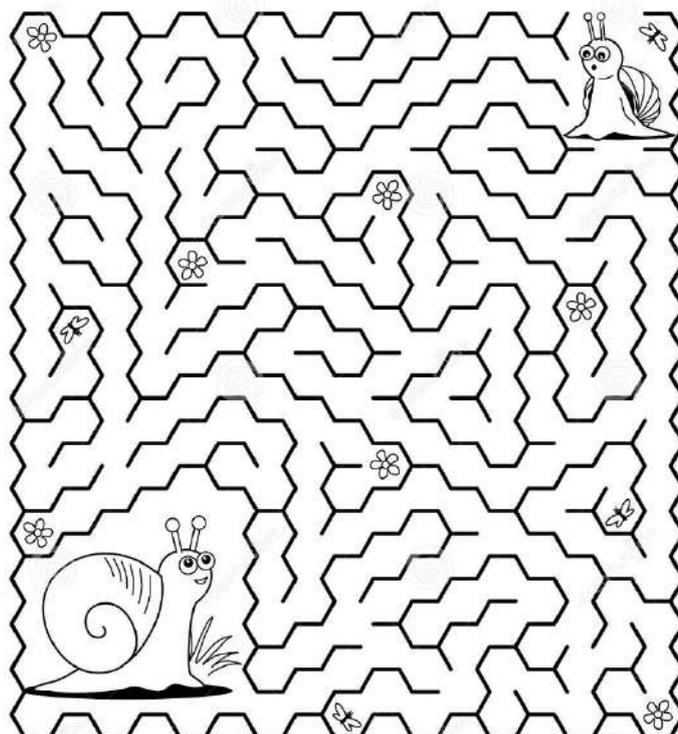
Verticalement : **A** – Cristallin. **B** – Ladies. Ice. **C** – Ade. Voie. **D** – Miam miam **E** – Eoliennes. **F** – Cr. Odres. **G** – Yeuse. Août. **H** - Vreneli. **I** – TEG. Greser. **J** – Vie. II. Ré. **K** – Alrancoise.

B.G.

Mots croisés

1 2 horizontal 2 vertical 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 12 10 11 9 12 8 7 6 5 4 3 2 vertical 2 horizontal 1

Labyrinthe : Aide le bébé à retrouver sa maman



Récapitulatif des années 2019 et 2020



NAISSANCES :

- 03/03/2019 - **Grâce** GAY-PARA de Dolorès HERMANN et Xavier GAY-PARA
04/05/2019 - **Marion** LAUNAY de Amandine SIMONEAU et Sébastien LAUNAY
08/06/2019 - **Elsa** PINON de Marine LEGER et Julien PINON
27/08/2019 - **Ysaï** TRIBOTÉ HOERTER de Anaïs TRIBOTÉ et de Éric HOERTER
05/10/2019 - **Marin** BOISEAU de Laëtitià PERRET et Jérôme BOISEAU
24/10/2019 - **Tom** de Morgane FOREST et Yoann VIAUX
24/02/2020 - **Jade** TISSIER de Julien TISSIER et Isoline NEYENS
15/03/2020 - **Maël** CHANLOIS de Thomas CHANLOIS et Laëtitià DENIZOT
30/07/2020 - **Cléa** JOSSELIN de Yohann JOSSELIN et Charlène GUIMARD
19/08/2020 - **Lyana** MEISTER PARMENTIER de Bryan MEISTER et Laurine PARMENTIER
02/10/2020 - **Mya** GAY-PARA de Xavier et de Dolorès GAY-PARA

MARIAGES :



- 07/09/2019 - Rudy BLANCHOT et Marie-Caroline GDULA
05/09/2020 - Jérôme BOISEAU et Laëtitià PERRET

DECES :



- 07/04/2019 - Franceline CAQUET veuve de Jean-Claude LAVALÉE
14/04/2019 - Paule Hélène WICKE veuve André BOISSEAU
03/07/2019 - Jean-Yves ODY époux de Denise CHOLLET
04/09/2019 - Ginette CHARLOY veuve Roy BEER
29/09/2019 - Clotilde FORTIN conjointe de Claude BOHER
30/11/2019 - Michel BOVILLÉ

08/02/2020 - Jacques VIELFAURE

12/03/2020 - Bernard REUMOND

15/04/2020 - Andrée LEMAIRE veuve de Jacques MANGIN D'HERMANTIN

20/04/2020 - Jeannine SBAGGIA veuve de Jean PAUTHIER

06/06/2020 - Jean-Luc ROUMY

18/09/2020 - Roger BORDIER

14/10/2020 - Renée PINON

31/10/2020 - Jacqueline HYTIER veuve de Roger PINON

19/11/2020 - Lucette CAMELIN épouse de Jacques MOULIN

23/11/2020 - Gisèle BILLAUT veuve de René LELUT

11/12/2020 - Michel ROUMY

L'équipe du Canard des Marais ainsi que tous les habitants d'Andryes s'associent aux joies et aux peines de ces familles.

La mairie n'est pas sûre d'avoir reçu toutes les transcriptions et s'en excuse.

En cas d'oubli ou d'erreur n'hésitez pas à nous en informer. La correction sera faite dans le prochain numéro du Canard.



Dans ce Journal nous souhaitons avoir une pensée particulière pour un personnage du village connue pour son fort tempérament, **Roger**, qui nous a quitté le vendredi 18 septembre 2020.

Né à Andryes le 27 décembre 1959, il y passa son enfance et adolescence. En 1979 **Roger** quitte le territoire pour accomplir son service national d'où il revient canonnier 1^{ère} classe.



Calendrier Pompiers CPI Andryes 1986



En parallèle de son emploi de ripper, il s'engagea comme sapeur-pompier au CPI d'Andryes en 1981, et ce jusqu'en 1996.

Le 1^{er} mars 1991 il entre comme "Cantonnier" à la commune d'Andryes, jusqu'en avril 2015, pour enfin pouvoir prendre une retraite bien méritée.

Concours de dessins

Pour ce nouveau lancement du Canard nous vous proposons un concours de dessin, ouvert à tous.

Le thème : « la rentrée du Canard ».

Le gagnant du concours verra son illustration publiée sur le Canard des Marais du mois de Septembre 2021, voire peut-être même faire la couverture !!!! (Ponctuellement bien entendue ;))

Règlement du concours :

- 1- Ouvert à tous, seul ou en groupe.
- 2- Dessin anonyme, sans signe distinctif sur le ou les auteurs.
- 3- Dessin monochrome, à la main ou autre technique.
- 4- Amusez-vous !



Les dessins sont à déposer dans la boîte aux lettres de la Mairie ou à envoyer sur la boîte mail du canard : **lecanardesmarais@gmail.com** avant **le 09 mai 2021** !

Alors à vos crayons !

Le coin entraide du Canard

Dans cette rubrique nous vous donnons la possibilité de publier vos petites annonces, dans un esprit d'entraide locale et de zéro déchet !

Vous pouvez proposer :

- des dons matériels,
- du troc de vêtements ou d'objets,
- des recherches d'objets, des prêts de matériel...
- de l'échange de service,
- ...

Le but étant de favoriser la solidarité, de resserrer les liens entre Androgiens et d'encourager le recyclage et l'écologie.

Vos petites annonces sont à déposer dans la boîte aux lettres de la Mairie ou à envoyer sur la boîte mail du canard.

Merci d'être le plus bref possible dans vos annonces et de bien laisser vos coordonnées.

Pour contacter l'équipe du Canard des Marais

Nouvelle boîte mail :

lecanardesmarais@gmail.com

Si vous souhaitez nous contacter par téléphone : Florian (06.32.71.68.77) ou Claire (06.25.08.05.16)

Vous pouvez également passer par l'intermédiaire de la Mairie.

ANDRYES

MAIRIE secrétariat ☎ 03.86.81.72.36
Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi 14H - 18H
Samedi uniquement sur rendez-vous
E-mail : mairieandryes@wanadoo.fr
Site internet : www.andryes.fr

LE MAIRE M. Jean-Marc LEGER
☎ 03.86.47.29.12
N° des Adjointes en cas d'urgences :
M. Thierry DELHOMME ☎ 03.86.81.75.67
M. Julien TISSIER ☎ 06.45.33.57.94
Mme Catherine GUYARD ☎ 06.14.81.07.64

POMPIERS

M. Philippe FLEURY ☎ 06.23.33.45.20
M. Camille FLEURY ☎ 06.08.00.34.65

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Du Lundi au Samedi 9H30-12H30
☎ 03.86.80.76.18

DEPOT DE PAIN

Un dépôt de pain est disponible à l'agence postale communale sur les horaires d'ouverture. Il est nécessaire de commander au préalable.

BIBLIOTHEQUE (Salle des fêtes)

Mercredi de 14H30 à 16H

SNACK L'ÉPIVER

03.86.33.35.71 ou 06.89.38.36.37

SALLE DES FÊTES

Tarifs : 110 € pour les habitants de la commune, 200 € pour les personnes extérieures.
Réservations auprès de la Mairie.

ORDURES MÉNAGÈRES

Le ramassage a lieu le mercredi matin. Il faut sortir les poubelles la veille.

EPICIERIE & BOUCHERIE ANBULANTE

Le mercredi

DIVERS

TAXI ET AMBULANCE ST CHRISTOPHE

☎ 03.86.81.72.84 (Départ d'Andryes)

PHARMACIE THEVENOT

Coulanges sur Yonne ☎ 03.86.81.70.85
Lundi 14H - 19H
Mardi au Samedi 9H - 12H / 14H - 19H

HOPITAUX

AUXERRE ☎ 03.86.48.48.48
CLAMECY ☎ 03.86.27.60.60
AVALLON ☎ 03.86.94.66.00
POLYCLINIQUE ☎ 03.86.94.49.49

SECOURS

SAMU 15 - POMPIERS 18
GENDARMERIE NATIONALE 17
APPEL D'URGENCE EUROPEEN 112
CENTRE ANTI POISON PARIS 01.40.05.48.48

CABINET INFIRMIER

Béatrice VERDONCK, Charlotte VIAUX-
CAMBUZAT, Loïc MESBAH
☎ 03.86.81.78.27

SOINS À DOMICILE (SSIAD)

Maison de retraite Sainte-Clotilde
☎ 03.86.81.72.55

KINESITHERAPEUTE

Catherine ANDRE LAPORTE
☎ 03.86.81.72.89

ASSOCIATION d'AIDE MENAGÈRE OU REPAS À DOMICILE (UNA – AMICC)

☎ 03.86.81.79.16

LA POSTE (Coulanges sur Yonne)

☎ 03.86.81.72.64

PROXIMARCHÉ

Tous les jours 7H30 – 21H
☎ 03.86.51.83.94
Possibilité de livraison de courses à domicile.